



COP 2019

Global Compact



Rapport réalisé avec **sinteo**

Sommaire

1	Le message du Directeur Général	3
2	Le message de Directrice de la gestion immobilière et environnementale.....	4
3	La Société de la Tour Eiffel : spécialiste de l'immobilier de bureaux	5
	3.1 Notre mission.....	5
	3.2 Modèle de création de valeur.....	5
	3.3 Nos valeurs	6
4	Un acteur responsable : la politique RSE intégrée au cœur de l'activité de la société.....	8
	4.1 Stratégie RSE.....	8
	4.2 Gouvernance RSE.....	8
	4.3 Le patrimoine immobilier : le modèle d'affaire	9
	4.4 Une gestion responsable vers une économie bas carbone	10
5	Le Global Compact.....	11
	5.1 Les 10 principes	12
	5.2 Des 10 principes du Global Compact aux 17 Objectifs de Développement Durables des Nations Unies	13
	5.3 Comment la Société de la Tour Eiffel répond aux ODD	16
	5.3.1 ODD N°1 : ERADICATION DE LA PAUVRETE	16
	5.3.2 ODD N°2 : LUTTE CONTRE LA FAIM	18
	5.3.3 ODD N°3 : ACCES A LA SANTE	20
	5.3.4 ODD N°4 : ACCES A UNE EDUCATION DE QUALITE	22
	5.3.5 ODD N°5 : ÉGALITE ENTRE LES SEXES	24
	5.3.6 ODD N°6 : ACCES A L'EAU SALUBRE ET L'ASSAINISSEMENT	25
	5.3.7 ODD N°7 : RECOURS AUX ENERGIES RENOUVELABLES	27
	5.3.8 ODD N°8 : ACCES A DES EMPLOIS DECENTS	29
	5.3.9 ODD N°9 : INNOVATION ET INFRASTRUCTURES	32
	5.3.10 ODD N°10 : REDUCTION DES INEGALITES	34
	5.3.11 ODD N°11 : VILLES ET COMMUNAUTES DURABLES	36
	5.3.12 ODD N°12 : CONSOMMATION RESPONSABLE	39
	5.3.13 ODD N°13 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE	41
	5.3.14 ODD N°14 : PROTECTION DE LA FLORE ET DE LA FAUNE AQUATIQUES	43
	5.3.15 ODD N°15 : PROTECTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE TERRESTRES	45
	5.3.16 JUSTICE ET PAIX	47
	5.3.17 ODD N°17 : PARTENARIATS POUR LES OBJECTIFS MONDIAUX	50
6	Tableau de concordance : Objectifs de Développement Durable	53

1 Le message du Directeur Général



■ Lettre de renouvellement d'adhésion au Global Compact

Honorable Secrétaire Général,

Par cette lettre, j'ai l'honneur de vous confirmer le renouvellement du soutien de la Société de la Tour Eiffel aux dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, soutien porté depuis le 16 décembre 2014. En effet, depuis notre adhésion au Pacte mondial de l'ONU, nous œuvrons à faire progresser les principes concernant les droits de l'Homme, les conditions de travail, la protection de l'environnement et la lutte contre la corruption et les intégrer dans la stratégie de notre entreprise.

Nous reconnaissons que notre active participation dans le partenariat mondial pour le développement durable est primordiale afin de faire avancer les objectifs des Nations Unies, en particulier les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD). Cette année a été portée par la volonté d'aller plus en avant dans le travail d'analyse des 17 objectifs de développement durable (ODD).

Un exercice d'identification des cibles (sur un ensemble de 169) en lien avec l'activité de l'entreprise a été réalisé. Pour chacune des cibles identifiées, les actions et politiques mises en place ont été décrites dans le but de montrer de manière concrète notre implication dans le Pacte Mondial de l'ONU. Les résultats ont montré que par son activité la Société de la Tour Eiffel répond à 60 cibles avec quatre thématiques prédominantes :

1. Les villes et communauté durables;
2. Une consommation et production responsable des ressources naturelles ;
3. Innovation et infrastructures ;
4. Accès à des emplois décents ;

Ces résultats démontrent que la Société de la Tour Eiffel s'engage à contribuer pleinement aux ODD. Cet engagement se traduit quotidiennement dans la stratégie de l'entreprise à travers une politique ambitieuse de Responsabilité Sociétale des Entreprises. Depuis 2013, un plan d'actions traduisant l'ambition de cette démarche a été mis en place. Il est composé d'une trentaine de critères qui rejoignent les enjeux extra-financiers de la stratégie de l'entreprise, à savoir la satisfaction des clients, la réduction de l'empreinte environnementale, l'inclusion territoriale et la fidélisation des collaborateurs.

Nous convenons également que l'une des obligations qui conditionne notre participation au réseau français du Global Compact est la préparation et la publication d'une communication sur le progrès (COP), un exercice de responsabilité et de transparence qui rend compte publiquement de nos résultats et actions en faveur de la bonne application des dix principes du Pacte Mondial. Notre COP est disponible tous les ans depuis notre adhésion.

Meilleures salutations,

Thomas Georgeon

Directeur général de la Société de la Tour Eiffel

2 Le message de Directrice de la gestion immobilière et RSE



■ Conserver une longueur d'avance

Depuis bientôt 10 ans, SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL est un acteur reconnu pour ses engagements environnementaux et est, depuis 5 ans, adhérente au Pacte Mondial de l'ONU.

Après avoir mis en place les actions nécessaires à l'amélioration de la performance environnementale de ses actifs, en réduisant notamment les consommations des ressources naturelles, SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL s'inscrit maintenant dans une démarche d'économie circulaire afin de préserver la planète et ses ressources.

En parallèle, SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL oriente sa stratégie RSE vers les enjeux climatiques et a lancé en 2019 une cartographie des risques climatiques de son patrimoine dont elle tirera un plan d'action à déployer sur les années à venir.

L'ensemble des résultats de la politique environnementale de SOCIETE DE LA TOUR EIFFEL sont vérifiés et publiés chaque année.

Odile Batsère

Directrice de la gestion immobilière et environnementale

3 La Société de la Tour Eiffel : spécialiste de l'immobilier de bureaux

La Société de la Tour Eiffel est une Société d'Investissement Immobilier Cotée (SIIC) sur Euronext Paris spécialisée en immobilier d'entreprise. Valorisé à 1,717 milliard d'euros au 31 décembre 2018, son patrimoine de plus de 720 000 m² est situé à 75 % dans le Grand Paris.

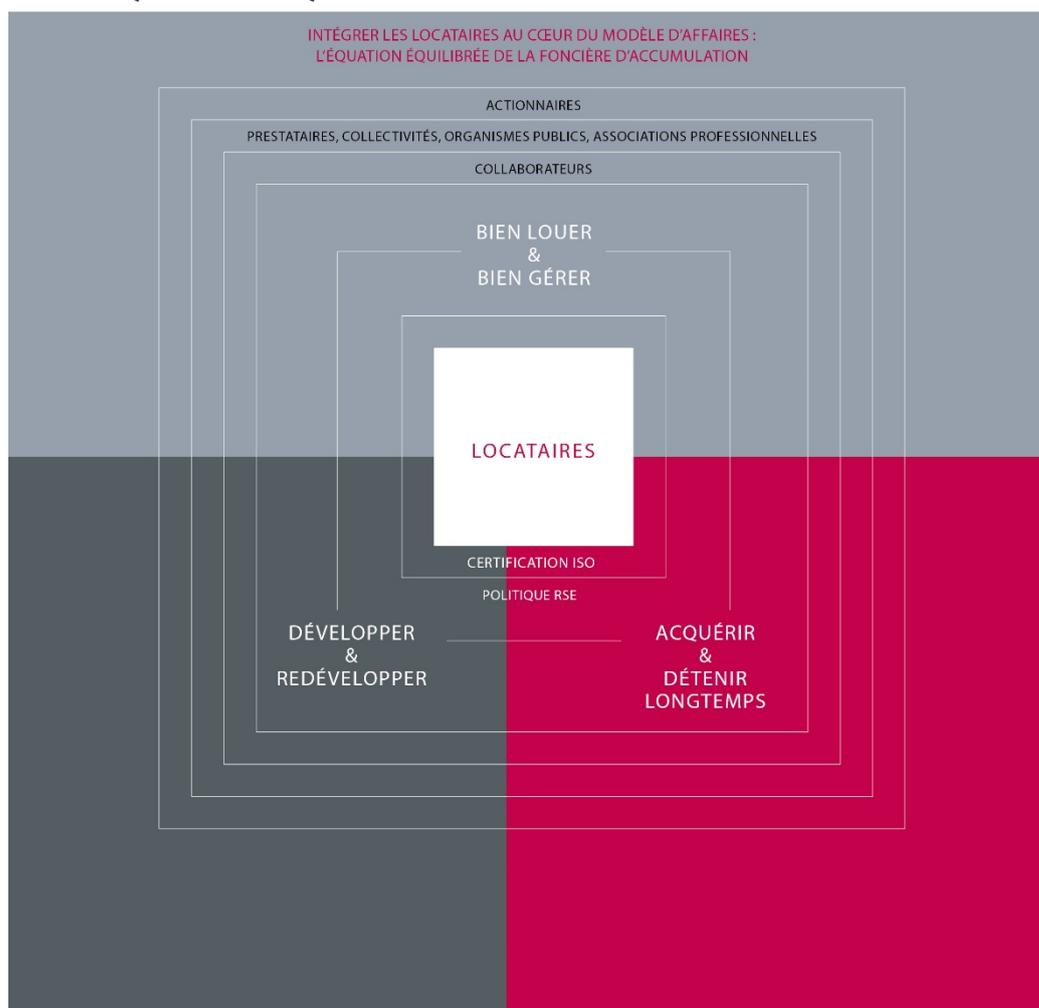
3.1 Notre mission

L'activité de la société consiste à accompagner les entreprises en leur proposant des solutions d'implantation sur des pôles ou parcs d'affaires forts, desservis par des transports en commun performants et adaptés, qui répondent à leurs besoins et à leur évolution et en leur offrant des services sur mesure (restauration, crèche, salle de sport, conciergerie...).

3.2 Modèle de création de valeur

Dans un écosystème complexe, le savoir-faire particulier de la Société de la Tour Eiffel consiste à générer des synergies entre les trois pôles de métier de TEAM Conseil, et à mobiliser des savoir-faire externes pour assurer l'excellence opérationnelle. Chaque métier participe à la création de valeur pour le Groupe et pour les parties prenantes, avec pour objectif la performance financière mais également sociétale et environnementale. Cette internalisation de tous les métiers a pour effet de rapprocher la Société de la Tour Eiffel de ses locataires, et ainsi prendre des décisions utiles et évaluer les actions engagées.

INTÉGRER LES LOCATAIRES AU CŒUR DU MODÈLE D'AFFAIRES : L'ÉQUATION ÉQUILIBRÉE DE LA FONCIÈRE D'ACCUMULATION

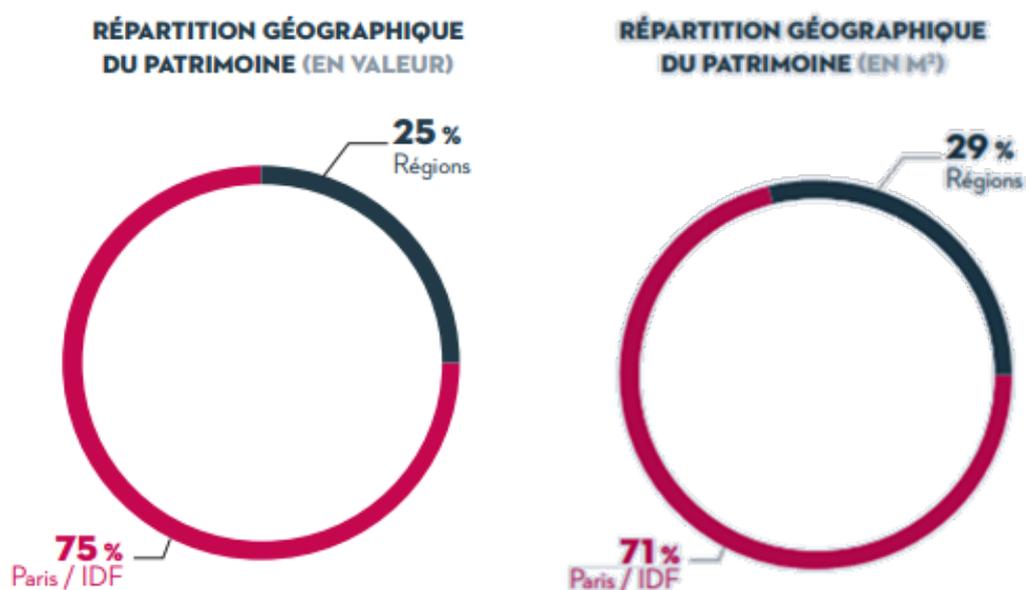


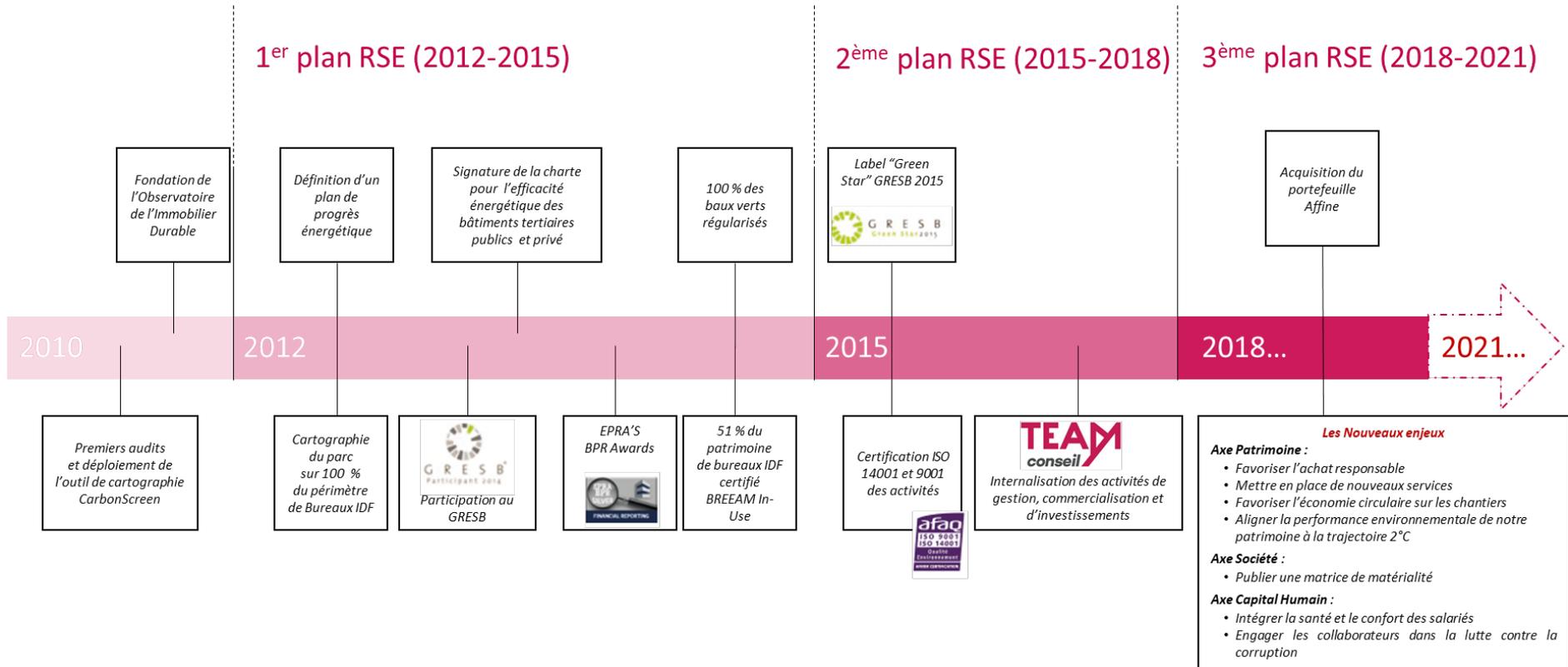
3.3 Nos valeurs

L'activité de la société consiste à accompagner les entreprises en leur proposant des solutions d'implantation sur des pôles ou parcs d'affaires forts, desservis par des transports en commun performants et adaptés, qui répondent à leurs besoins et à leur évolution et en leur offrant des services sur mesure (restauration, crèche, salle de sport, conciergerie...). Pour mener à bien cette mission à forte dimension sociétale, la Société de la Tour Eiffel porte auprès de ses parties prenantes des valeurs qui lui sont chères :

- ▶ **Le professionnalisme** : La recherche d'excellence vis-à-vis de ses pairs
- ▶ **La valorisation et la reconnaissance des compétences**
- ▶ **L'esprit d'équipe** : La volonté de s'entraider pour réussir
- ▶ **L'anticipation** : La capacité à trouver des solutions
- ▶ **La confiance** : Une entreprise qui tient ses promesses auprès de ses parties prenantes

Principal marché d'implantation de la Société de la Tour Eiffel, les bureaux franciliens affichent un niveau de commercialisation en augmentation depuis 2010. En effet, la demande placée en 2018 dépasse d'une très courte tête les 2,5 millions de m² (-5% par rapport à 2017), mais demeure encore supérieure à sa moyenne décennale (2,3 millions de m²). Dans ce contexte, le taux de vacance des bureaux en Île-de-France poursuit sa tendance baissière. La moyenne francilienne de 5,3% au T4 2018 (contre 6% au T4 2017) connaît son niveau le plus faible depuis 10 ans.





4 Un acteur responsable : la politique RSE intégrée au cœur de l'activité de la société

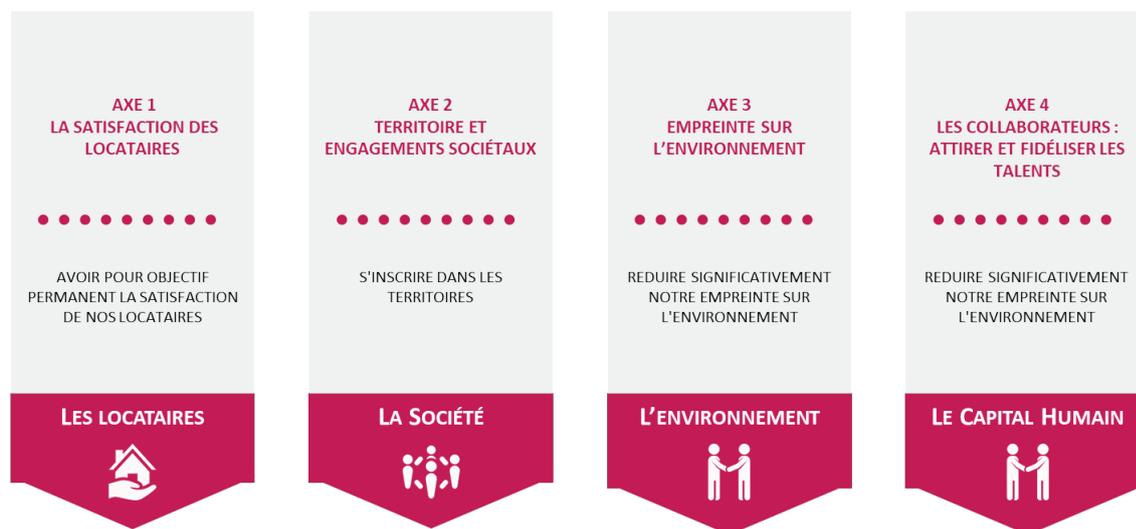
4.1 Stratégie RSE

Pour accompagner cette croissance, la Société de la Tour Eiffel a défini une stratégie de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) ambitieuse, répondant aux diverses problématiques de son secteur d'activité. En tant que gestionnaire immobilier, elle a conscience de son rôle et de sa responsabilité pour une meilleure prise en compte des enjeux Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG). En effet, la montée en maturité du marché a étendu le périmètre et les exigences d'un bâtiment responsable. Aux côtés de la performance énergétique, des nouveaux enjeux apparaissent et se recentrent autour de l'utilisateur (ex : bien-être des occupants, flexibilité d'usage, ...), des services (ex : connectivité, services à la personne, ...) et du changement climatique (ex : empreinte carbone, résilience du patrimoine, ...).

Depuis 2013, la Société a mis en place un plan d'actions traduisant l'ambition de sa démarche RSE. Il est composé d'une trentaine de critères qui rejoignent les enjeux extra financiers de la stratégie de l'entreprise, à savoir la satisfaction des clients, la réduction de l'empreinte environnementale, l'inclusion territoriale et la fidélisation des collaborateurs.

Grâce à cette stratégie, la Société de la Tour Eiffel suit un modèle d'affaires qui s'inscrit dans la durée. Son objectif consiste aujourd'hui à piloter ses activités dans une logique d'amélioration voire d'innovation continue, dans le souci d'un bénéfice partagé par l'ensemble de son écosystème permettant de créer de la confiance avec ses clients.

STRATEGIE RSE 4 AXES CLES

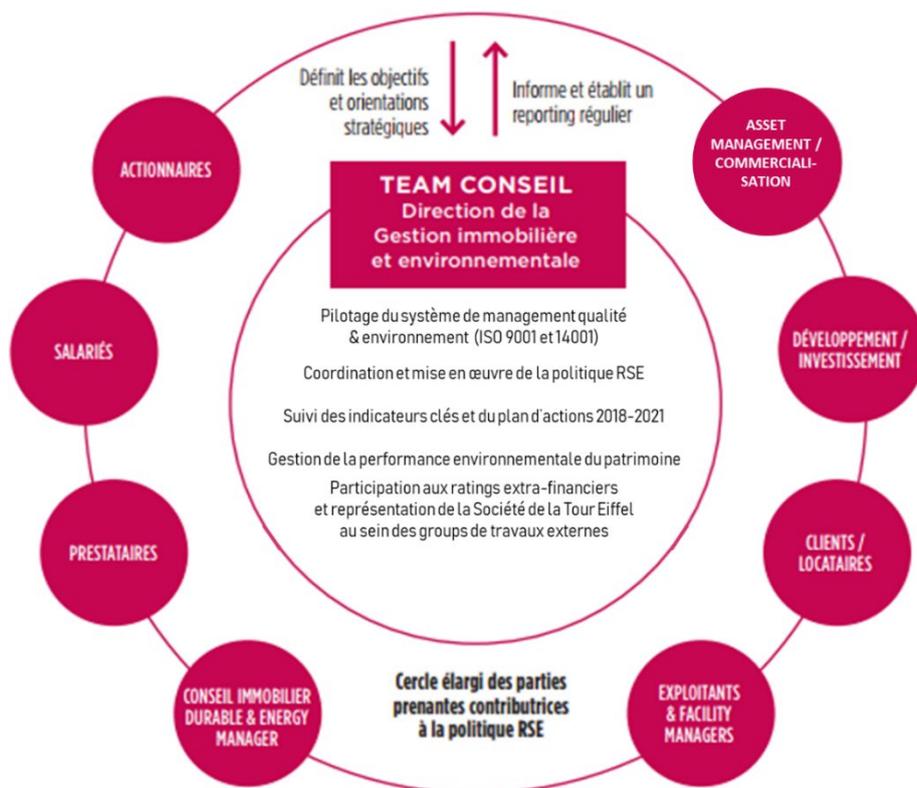


4.2 Gouvernance RSE

La Société de la Tour Eiffel s'est dotée d'une solide gouvernance autour de sa démarche RSE afin d'impliquer l'ensemble de ses parties prenantes. Le comité de pilotage RSE est présidé par Thomas Georgeon et il s'appuie sur Bruno Meyer, le Directeur général délégué, Odile Batsère, la Directrice de la gestion Immobilière et RSE, Éric Berlizon, le Directeur Administratif et Financier, Laurence Deverchère, la Responsable Juridique et Fabienne Renucci, la Chargée de Mission Direction Générale et RSE. Cette gouvernance permet d'avoir un comité représentatif de l'ensemble des métiers clés de la Société et favorise une réflexion transversale sur les orientations stratégiques de l'entreprise.

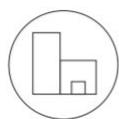
COMITÉ DE PILOTAGE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET ENVIRONNEMENTALE

Composé du Comité de Direction et présidé par
Thomas Georgeon, Directeur Général
Organisation : Réunion mensuelles

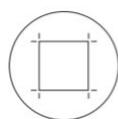


4.3 Le patrimoine immobilier : le modèle d'affaire

Depuis 3 ans, un modèle d'affaires qui s'inscrit dans la durée est en place au sein de la Société de la Tour Eiffel. Son objectif consiste aujourd'hui à piloter nos activités dans une logique d'amélioration voire d'innovation continue, dans le souci d'un bénéfice partagé par l'ensemble de notre écosystème permettant de créer de la confiance avec nos parties prenantes.



+600
BAUX EN GESTION



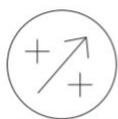
+ 700 000 M²
LA SURFACE
DU PATRIMOINE



100 %
DES ACTIVITÉS
CERTIFIÉES ISO 14001
ET ISO 9001



77 %
LA PART DU
PATRIMOINE
ÎLE-DE-FRANCE
CERTIFIÉ



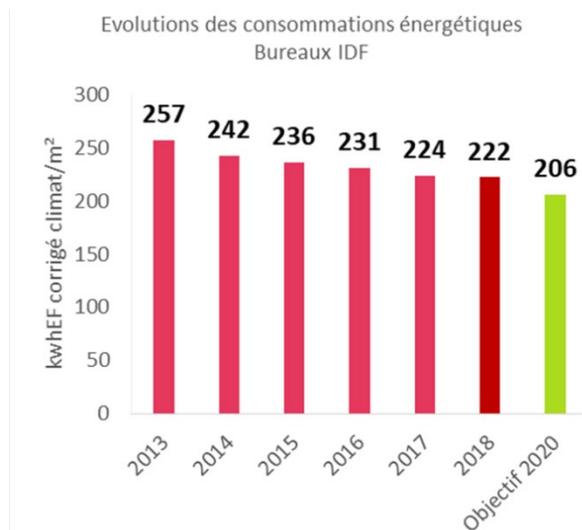
5,13 %
LE RENDEMENT EPRA
TOPPED-UP



101 M€
LE MONTANT DES
LOYERS ANNUALISÉS

4.4 Une gestion responsable vers une économie bas carbone

Nous suivons également les risques liés à une transition vers une économie bas carbone, en mettant notamment en place un reporting carbone sur notre portefeuille immobilier. La comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre de notre portefeuille a diminué depuis 2013, traduisant l'efficacité de la politique menée depuis plusieurs années :



La Société de la Tour Eiffel s'engage à réduire ses consommations en énergie par l'installation d'équipements performants et le suivi des consommations. Par rapport à l'année 2017, des économies de l'ordre de 0,7% ont été réalisées montrant ainsi la volonté de la Société de la Tour Eiffel d'atteindre l'objectif de 2021 fixé de - 20% des consommations en énergie finale par rapport à l'année 2013. Depuis 2013, la consommation d'énergie totale a diminué de plus de 13,5%.

Gestion des risques liés au changement climatique

La dynamique autour de l'enjeu climatique connaît une forte accélération depuis la COP21 et la signature de l'Accord de Paris en décembre 2015. En particulier sur l'immobilier, premier émetteur de gaz à effet de serre, qui a un rôle majeur à jouer dans la transition vers une économie bas carbone. La pression exercée sur le secteur, bénigne à ce stade, tend à augmenter pour que les investisseurs se préparent au risque « climat » et fassent évoluer en conséquence leurs stratégies ainsi que leur reporting.

La Société de la Tour Eiffel s'engage donc à prévenir des risques climatiques auxquels les bâtiments sont exposés et à améliorer la résilience des bâtiments au travers d'une cartographie des risques climatiques, un outil interne d'évaluation des risques physiques liés au changement climatique. Pour réaliser cette cartographie, des aléas climatiques chroniques ont été identifiés sur le patrimoine.



Pluies abondantes



Augmentation de la température moyenne



Vagues de chaleur



Sécheresses



Tempêtes de vent

Pour chaque aléa, l'exposition et la sensibilité du site en question sont évaluées et permettent ainsi de donner une note de 0 à 100.

La finalité de l'évaluation de l'exposition de l'actif et l'échelle de notation permet de caractériser son exposition aux risques physiques. Le principal objectif de la cartographie des risques est de hiérarchiser les actifs à risque et d'orienter les décisions de rénovation pour s'adapter au futur climat

5 Le Global Compact



A l'appel du Secrétaire général de l'ONU Kofi Annan en 2000, entreprises, organisations, agences des Nations Unies, monde du travail et société civile se sont rassemblés autour de dix principes universellement reconnus.

15 ans plus tard, le Global Compact est la plus importante initiative internationale d'engagement volontaire en matière de développement durable, regroupant près de 13 000 participants dans 160 pays.

A la fois mondial et local, privé et public, le Global Compact est une plateforme d'engagement et d'action collective favorisant des sociétés stables et inclusives. 92 réseaux locaux dans le monde assurent une relation de proximité avec les participants et une mobilisation nationale.

Global Compact France



5.1 Les 10 principes

Droits de l'Homme



Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme.



Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme.

Normes internationales du travail



Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective.



Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire.



Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants.



Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement



Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement.



Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement.



Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption



Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

5.2 Des 10 principes du Global Compact aux 17 Objectifs de Développement Durables des Nations Unies

Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD ou Agenda 2030) ont été adoptés en septembre 2015 par 193 pays aux Nations Unies, à la suite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ils constituent un plan d'actions pour la paix, l'humanité, la planète et la prospérité. Ils ambitionnent de transformer nos sociétés en éradiquant la pauvreté et en assurant une transition juste vers un développement durable d'ici à 2030.

Le Global Compact ambitionne d'être le catalyseur et accompagnateur des engagements, actions et innovations des entreprises. Il a pour objectif de traduire ces ODD en langage « business » et invite ses membres à les intégrer progressivement dans leurs Communication sur le Progrès (COP). Si les ODD sont aujourd'hui au cœur de notre action, les 10 principes du Global Compact demeurent le socle de l'engagement des entreprises envers les Nations Unies et leurs parties prenantes. Les entreprises doivent d'abord s'assurer de les respecter et de les mettre en œuvre avant de pouvoir soutenir concrètement les ODD.



1. Éradication de la pauvreté :

sous toutes ses formes et partout dans le monde



2. Lutte contre la faim :

éliminer la faim et la famine, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir une agriculture durable



3. Accès à la santé :

donner aux individus les moyens de mener une vie saine et promouvoir le bien-être de tous à tous les âges



4. Accès à une éducation de qualité :

veiller à ce que tous aient accès à l'éducation et promouvoir des possibilités d'apprentissage de qualité dans des conditions équitables tout au long de la vie



5. Égalité entre les sexes :

parvenir à l'égalité des sexes en autonomisant les femmes et les filles



6. Accès à l'eau salubre et l'assainissement :

garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau



7. Recours aux énergies renouvelables :

garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et renouvelables à un coût abordable



8. Accès à des emplois décents :

promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous



9. Innovation et infrastructures :

mettre en place une infrastructure résistante, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation



10. Réduction des inégalités :

réduire les inégalités entre les pays et en leur sein



11. Villes et communautés durables :

créer des villes et des établissements humains ouverts à tous, sûrs, résistants et durables



12. Consommation responsable :

instaurer des modes de consommation et de production durables



13. Lutte contre le changement climatique :

prendre des mesures d'urgence pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions



14. Protection de la faune et de la flore aquatiques :

conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable



15. Protection de la faune et de la flore terrestres :

préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité



16. Justice et paix :

promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes aux fins du développement durable, assurer à tous l'accès à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes



17. Partenariats pour les objectifs mondiaux :

revitaliser le partenariat mondial au service du développement durable et renforcer les moyens de ce partenariat

Ci-dessous sont présentées les corrélations entre les 10 Principes du Global Compact des Nations Unies et les 17 ODD des Nations Unies.



Source : <https://www.globalcompact-france.org/p-136-les-odd-et-le-global-compact>

Les 17 objectifs s'accompagnent de 169 cibles liées entre elles, s'adressant à tous types d'acteurs et précisant leurs contenus. Les chapitres suivants vous présentent les cibles ODD applicables à l'activité de la Société de la Tour Eiffel.

5.3 Comment la Société de la Tour Eiffel répond aux ODD

5.3.1 ODD n°1 : Eradication de la pauvreté

5.3.1.1 Cibles applicables

La cible concernée par l'éradication de la pauvreté et applicable à l'activité de la Société de la Tour Eiffel est présentée dans le tableau ci-dessous :

Sous-thème	Cibles	Applicable / Non applicable	Principes concernés
Extrême pauvreté	1.1 D'ici à 2030, éliminer complètement l'extrême pauvreté dans le monde entier (s'entend actuellement du fait de vivre avec moins de 1,90 dollar américain par jour)	Non applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail
Pauvreté	1.2 D'ici à 2030, réduire de moitié au moins la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays	Non applicable	
Protection sociale	1.3 Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient	Applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail
Accès aux ressources	1.4 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété foncière, au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adaptés à leurs besoins, y compris la microfinance	Non applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail
Vulnérabilité	1.5 D'ici à 2030, renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité	Non applicable	
Mobilisation des ressources	1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes	Non applicable	
Prise en compte dans les politiques	1.b Mettre en place aux niveaux national, régional et international des cadres d'action viables, fondés sur des stratégies de développement favorables aux pauvres et soucieuses de la problématique hommes-femmes, afin d'accélérer l'investissement dans des mesures d'élimination de la pauvreté	Non applicable	

5.3.1.2 Mesures et politiques mises en œuvre

Cible 1.3

La Société de la Tour Eiffel adhère depuis fin 2014 au Global Compact du Pacte Mondial des Nations Unies et partage les principes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). Par ailleurs, elle continue de développer une politique de ressources humaines en phase avec son rythme de croissance. Elle est persuadée que définir une politique exigeante lui permet d'attirer, d'accompagner et de fidéliser ses collaborateurs ainsi que ses différentes parties prenantes. Sur le long terme, ceci est une vraie valeur ajoutée pour l'entreprise.

5.3.1.3 Chiffres clés 2018

- ✓ - 3,4 points de turn - over volontaire par rapport à 2017
- ✓ + 0,59 année d'évolution du nombre d'année d'ancienneté en moyenne par collaborateur
- ✓ 0 départ volontaire
- ✓ 100 % des salariés sont actionnaires de la Société de la Tour Eiffel
- ✓ Prise en charge partielle de la complémentaire santé
- ✓ Intéressement et participation versés aux salariés
- ✓ Primes annuelles

5.3.2 ODD n°2 : Lutte contre la faim

5.3.2.1 Cibles applicables

La cible concernée par la lutte contre la faim et applicable à l'activité de la Société de la Tour Eiffel est présentée dans le tableau ci-dessous :

Sous-thème	Cibles	Applicable / Non applicable	Principes concernés
Faim	2.1 D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès tout au long de l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante	Non applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail
Malnutrition	2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en réalisant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation parmi les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées	Applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail
Productivité et petits exploitants	2.3 D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier les femmes, les autochtones, les exploitants familiaux, les éleveurs et les pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emploi autres qu'agricoles	Non applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail
Agriculture performante et résiliente	2.4 D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols	Non applicable	
Diversité et partage des ressources génétiques	2.5 D'ici à 2020, préserver la diversité génétique des semences, des cultures et des animaux d'élevage ou domestiqués et des espèces sauvages apparentées, y compris au moyen de banques de semences et de plantes bien gérées et diversifiées aux niveaux national, régional et international, et favoriser l'accès aux avantages que présentent l'utilisation des ressources génétiques et du savoir traditionnel associé et le partage juste et équitable de ces avantages, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale	Non applicable	
Recherche agronomique	2.a Accroître, notamment dans le cadre du renforcement de la coopération internationale, l'investissement en faveur de l'infrastructure rurale, des services de recherche et de vulgarisation agricoles et de la mise au point de technologies et de banques de gènes de plantes et d'animaux d'élevage, afin de renforcer les capacités productives agricoles des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés	Non applicable	
Exportation et commerce	2.b Corriger et prévenir les restrictions et distorsions commerciales sur les marchés agricoles mondiaux, y compris par l'élimination parallèle de toutes les formes de subventions aux exportations agricoles et de toutes les mesures relatives aux exportations aux effets similaires, conformément au mandat du Cycle de développement de Doha	Non applicable	
Fonctionnement des marchés alimentaires	2.c Adopter des mesures visant à assurer le bon fonctionnement des marchés de denrées alimentaires et des produits dérivés et faciliter l'accès rapide aux informations relatives aux marchés, y compris les réserves alimentaires, afin de contribuer à limiter l'extrême volatilité du prix des denrées alimentaires	Non applicable	

5.3.2.3 Mesures et politiques mises en œuvre

Cible 2.2



En fin d'année 2018, la Société de la Tour Eiffel a souscrit à une prestation de livraison de panier de fruit avec Serdeco. Deux fois par semaine, un panier de 5kg de fruits de saison est donc livré au siège. Il est reconnu scientifiquement que les fruits ont un apport nutritionnel en vitamines, ce qui entre dans une logique d'alimentation équilibrée, sans oublier leurs bienfaits sur la vitalité et le stress.

De plus, il est mis à disposition des salariés de la Société de la Tour Eiffel des tirelires afin de collecter des dons pour l'association des « Restos du cœur ».

5.3.2.4 Chiffres clés 2018

✓ Livraison de paniers de fruit de saison deux fois par semaine au siège de la société

5.3.3 ODD n°3 : Accès à la santé

5.3.3.1 Cibles applicables

La cible concernée par l'accès à la santé et applicable à l'activité de la Société de la Tour Eiffel est présentée dans le tableau ci-dessous :

Sous-thème	Cibles	Applicable / Non applicable	Principes concernés
Mortalité maternelle	3.1 D'ici à 2030, faire passer le taux mondial de mortalité maternelle au-dessous de 70 pour 100 000 naissances vivantes	Non applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail
Mortalité néonatale et infantile	3.2 D'ici à 2030, éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays devant chercher à ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1 000 naissances vivantes au plus et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à 25 pour 1 000 naissances vivantes au plus	Non applicable	
Maladies transmissibles	3.3 D'ici à 2030, mettre fin à l'épidémie de sida, à la tuberculose, au paludisme et aux maladies tropicales négligées et combattre l'hépatite, les maladies transmises par l'eau et autres maladies transmissibles	Non applicable	
Maladies non transmissibles	3.4 D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être	Non applicable	
Conduites addictives	3.5 Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool	Non applicable	
Accidents de la route	3.6 D'ici à 2020, diminuer de moitié à l'échelle mondiale le nombre de décès et de blessures dus à des accidents de la route	Non applicable	
Santé sexuelle et procréative	3.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des services de soins de santé sexuelle et procréative, y compris à des fins de planification familiale, d'information et d'éducation, et la prise en compte de la santé procréative dans les stratégies et programmes nationaux	Non applicable	
Couverture santé universelle	3.8 Faire en sorte que chacun bénéficie d'une couverture sanitaire universelle, comprenant une protection contre les risques financiers et donnant accès à des services de santé essentiels de qualité et à des médicaments et vaccins essentiels sûrs, efficaces, de qualité et d'un coût abordable	Non applicable	
Santé / environnement	3.9 D'ici à 2030, réduire nettement le nombre de décès et de maladies dus à des substances chimiques dangereuses, à la pollution et à la contamination de l'air, de l'eau et du sol	Applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail
Tabac	3.a Renforcer dans tous les pays l'application de la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la Santé pour la lutte antitabac	Non applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail
Recherche Mise au point et accès aux médicaments	3.b Appuyer la recherche et la mise au point de vaccins et de médicaments contre les maladies, transmissibles ou non, qui touchent principalement les habitants des pays en développement, donner accès, à un coût abordable, à des médicaments et vaccins essentiels, conformément à la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique. Cette déclaration réaffirme le droit qu'ont les pays en développement de tirer pleinement parti des dispositions de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce et à la marge de manœuvre nécessaire pour protéger la santé publique et, en particulier, assurer l'accès universel aux médicaments	Non applicable	
Personnel de santé	3.c Accroître considérablement le budget de la santé, le recrutement, le perfectionnement, la formation et le maintien en poste du personnel de santé dans les pays en développement, notamment dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	Non applicable	

Sécurité sanitaire	3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux	Non applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail
--------------------	---	----------------	--

5.3.3.2 Politiques et mesures mises en œuvre

Cible 3.9

La Société de la Tour Eiffel est consciente de l'impact du secteur de l'immobilier sur l'environnement et par conséquent son impact sur la santé de l'Homme. C'est pourquoi elle s'engage dans le respect de l'environnement, la gestion des ressources (eau, énergie et déchets) et se prépare au changement climatique. Le monitoring de ses émissions polluantes et leur réduction permettent de préserver la santé des Hommes.

De plus, conformément à la réglementation en vigueur, la Société de la Tour Eiffel suit l'intégralité des contrôles réglementaires des installations techniques ainsi que la levée des observations éventuellement émises par le bureau de contrôle en phase d'exploitation (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – L'utilisateur client – page 20*). L'ensemble de ces suivis récurrents est primordial pour la Société de la Tour Eiffel qui souhaite aller au-delà de la conformité, l'application intelligente de la réglementation permettant d'atteindre l'objectif de sécurité de toute personne intervenant sur ses sites: locataires, visiteurs, prestataires, etc.

5.3.3.3 Chiffres clés 2018

- ✓ 84% de contrôles réglementaires et obligatoires effectués
- ✓ 70% des déchets sont valorisés en énergie ou en matière
- ✓ 75% de surface concernée par la collecte sélective et le tri des déchets
- ✓ - 21% d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à 2013
- ✓ - 13,6% de réduction des consommations d'énergie par rapport à 2013
- ✓ - 27% de réduction des consommations d'eau par rapport à 2013
- ✓ 100% du patrimoine non équipé d'équipements fonctionnant au R22

5.3.4 ODD n°4 : Accès à une éducation de qualité

5.3.4.1 Cibles applicables

Les cibles concernées par l'accès à une éducation de qualité et applicables à l'activité de la Société de la Tour Eiffel sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Sous-thème	Cibles	Applicable / Non applicable	Principes concernés
Éducation scolaire	4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, qui débouche sur un apprentissage véritablement utile	Applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail
Soins et éducation préscolaires	4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des activités de développement et de soins de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire	Non applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail
Formation professionnelle et enseignement supérieur	4.3 D'ici à 2030, faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable	Applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail
Compétences et accès à l'emploi	4.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat	Applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail
Égalité des chances	4.5 D'ici à 2030, éliminer les inégalités entre les sexes dans le domaine de l'éducation et assurer l'égalité d'accès des personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les autochtones et les enfants en situation vulnérable, à tous les niveaux d'enseignement et de formation professionnelle	Applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail
Apprentissages fondamentaux	4.6 D'ici à 2030, veiller à ce que tous les jeunes et une proportion considérable d'adultes, hommes et femmes, sachent lire, écrire et compter	Non applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail
Éducation pour le développement durable	4.7 D'ici à 2030, faire en sorte que tous les élèves acquièrent les connaissances et compétences nécessaires pour promouvoir le développement durable, notamment par l'éducation en faveur du développement et de modes de vie durables, des droits de l'homme, de l'égalité des sexes, de la promotion d'une culture de paix et de non-violence, de la citoyenneté mondiale et de l'appréciation de la diversité culturelle et de la contribution de la culture au développement durable	Non applicable	
Accessibilité des établissements scolaires	4.a Faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous	Non applicable	
Bourses de formation et d'études supérieures	4.b D'ici à 2020, augmenter considérablement à l'échelle mondiale le nombre de bourses d'études offertes aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, aux petits États insulaires en développement et aux pays d'Afrique, pour financer le suivi d'études supérieures, y compris la formation professionnelle, les cursus informatiques, techniques et scientifiques et les études d'ingénieur, dans des pays développés et d'autres pays en développement	Non applicable	
Formation des enseignants (PED)	4.c D'ici à 2030, accroître considérablement le nombre d'enseignants qualifiés, notamment au moyen de la coopération internationale pour la formation d'enseignants dans les pays en développement, surtout dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement	Non applicable	

5.3.4.2 Politiques et mesures mises en œuvre

Cible 4.1

La politique Formation comprend l'accueil de stagiaires et d'alternants mettant en avant l'engagement de la Société de la Tour Eiffel dans l'éducation scolaire. Les stagiaires et alternants sont pleinement intégrés dans le parcours de la politique formation :



Cible 4.3 & 4.4

Avec un plan de formation efficace, la Société de la Tour Eiffel valorise les connaissances et les compétences de ses collaborateurs et favorise la promotion interne. Ainsi elle leur assure un meilleur épanouissement professionnel.

Cible 4.5

La Société de la Tour Eiffel est convaincue que le respect de la diversité et de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes favorise l'épanouissement et l'évolution des collaborateurs tout en contribuant au développement de la Société. Elle lutte contre toutes formes de discrimination et promeut la diversité et l'égalité professionnelle (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – Les collaborateurs – pages 23 à 25*). Par ailleurs, la Société de la Tour Eiffel adhère depuis fin 2014 au Global Compact du Pacte Mondial des Nations Unies et partage les principes de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). En parallèle, la Société de la Tour Eiffel a mis en place un partenariat avec l'ESAT LA RUCHE (Etablissement et service d'aide par le travail) afin de faciliter l'intégration des personnes reconnues travailleurs handicapés dans le secteur professionnel. Grâce aux formations et à l'adaptation des postes et des conditions de travail selon leurs compétences et besoins, les ateliers protégés permettent aux travailleurs d'exercer une activité professionnelle salariée au sein de la STE.

5.3.4.3 Chiffres clés 2018

- ✓ 69% des salariés ont été formés en 2018, pour un total de 496,24 heures
- ✓ + 0,32 point du pourcentage de la masse salariale consacrée à la formation collaborateurs
- ✓ Durant l'année 2018, 2 salariées en contrat de professionnalisation, ainsi que 2 stagiaires pour des durées plus courtes

5.3.5 ODD n°5 : Égalité entre les sexes

5.3.5.1 Cibles applicables

Les cibles concernées par l'égalité entre les sexes et applicables à l'activité de la Société de la Tour Eiffel sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Sous-thème	Cibles	Applicable / Non applicable	Principes concernés
Lutte contre les discriminations	5.1 Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles	Applicable	Droits de l'Homme
Violences et exploitation	5.2 Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation	Non applicable	Droits de l'Homme
Mariage forcé et mutilations	5.3 Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine	Non applicable	
Promotion et partage des travaux domestiques	5.4 Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser, par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national	Non applicable	
Participation et accès aux postes de direction	5.5 Garantir la participation entière et effective des femmes et leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique	Applicable	Droits de l'Homme
Santé sexuelle et procréation	5.6 Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finaux des conférences d'examen qui ont suivi	Non applicable	Droits de l'Homme
Droit et accès aux ressources	5.a Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit interne	Non applicable	
Technologies et autonomisation	5.b Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications, pour promouvoir l'autonomisation des femmes	Non applicable	
Politiques d'égalité	5.c Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent	Applicable	Droits de l'Homme

5.3.5.2 Politiques et mesures mises en œuvre

Cibles 5.1, 5.5 & 5.c

La Société de la Tour Eiffel est convaincue que le respect de la diversité et de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes favorise l'épanouissement et l'évolution des collaborateurs tout en contribuant au développement de la Société. Elle lutte contre toutes formes de discrimination (sexe, âge, handicap, orientation sexuelle, religion) et promeut la diversité et l'égalité professionnelle. Par ailleurs, la Société de la Tour Eiffel adhère depuis fin 2014 au Global Compact du Pacte Mondial des Nations Unies et partage les principes de l'OIT (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – Les collaborateurs – pages 23 à 25*).

5.3.5.3 Chiffres clés 2018

✓ Répartition des collaborateurs selon leur sexe : Femmes 65% / 35% Hommes

5.3.6 ODD n°6 : Accès à l'eau salubre et l'assainissement

5.3.6.1 Cibles applicables

Les cibles concernées par l'éradication de la pauvreté et applicables à l'activité de la Société de la Tour Eiffel sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Sous-thème	Cibles	Applicable / Non applicable	Principes concernés
Accès à l'eau potable	6.1 D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable	Non applicable	Droits de l'Homme Environnement
Accès aux services d'assainissement et d'hygiène	6.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable	Applicable	Droits de l'Homme Environnement
Qualité de l'eau	6.3 D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant considérablement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau	Applicable	
Gestion durable des ressources en eau	6.4 D'ici à 2030, augmenter considérablement l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans tous les secteurs et garantir la viabilité des retraits et de l'approvisionnement en eau douce afin de tenir compte de la pénurie d'eau et de réduire nettement le nombre de personnes qui souffrent du manque d'eau	Applicable	
Gestion intégrée des ressources	6.5 D'ici à 2030, mettre en œuvre une gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière	Applicable	
Protection et restauration des écosystèmes	6.6 D'ici à 2020, protéger et restaurer les écosystèmes liés à l'eau, notamment les montagnes, les forêts, les zones humides, les rivières, les aquifères et les lacs	Applicable	
Coopération et renforcement de capacités	6.a D'ici à 2030, développer la coopération internationale et l'appui au renforcement des capacités des pays en développement en ce qui concerne les activités et programmes relatifs à l'eau et à l'assainissement, y compris la collecte de l'eau, la désalinisation, l'utilisation rationnelle de l'eau, le traitement des eaux usées, le recyclage et les techniques de réutilisation	Non applicable	Droits de l'Homme Environnement
Gestion collective de l'eau	6.b Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement	Applicable	Droits de l'Homme Environnement

5.3.6.2 Politiques et mesures mises en œuvre

Cible 6.2

Conformément à la réglementation en vigueur, la Société de la Tour Eiffel suit l'intégralité des contrôles réglementaires des installations techniques ainsi que la levée des observations éventuellement émises par le Bureau de contrôle de façon à assurer à ses locataires un maximum de sécurité. Elle vérifie également les actions des locataires sur la vérification obligatoire de leurs installations privatives. La qualité de l'eau est ainsi assurée sur l'ensemble de son patrimoine (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – L'utilisateur client – page 20*).

Cible 6.3

En parallèle, des chartes de chantier propre valorisant le respect de l'environnement ainsi qu'une gestion des déchets minimisant leur enfouissement sont mises en place afin de protéger les eaux des nappes phréatiques d'une quelconque contamination (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – Les ressources naturelles – pages 26 à 28*).

Cible 6.4

Dans le cadre de son plan d'actions visant à la réduction de la consommation d'eau (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – Les ressources naturelles – pages 31 à 32*), plusieurs mesures de rénovation ont été mises en place pour remplacer les équipements actuels par de nouveaux plus performants (ex : installation d'équipements à faible consommation, détecteurs de fuites d'eau).

Cible 6.5 & 6.6

Enfin, la Société de la Tour Eiffel se mobilise pour faire labelliser ses sites par le label Eco Jardin© et l'un des domaines évalués par le label concerne la gestion de l'eau et exige :

- Une connaissance et un suivi des ressources en eau (hors réseau) disponibles ;
- Une gestion de l'eau optimisée en fonction des conditions pédoclimatiques ;
- Une limitation des consommations par la mise en place de mesures préventives ;
- Une gestion raisonnée de l'eau des fontaines et bassins.

L'arrosage des plantes, responsable de l'utilisation d'un volume conséquent en eau, est ainsi optimisé par des systèmes d'arrosage efficaces et l'implantation de plantes natives nécessitant moins d'entretien et favorisant l'équilibre des écosystèmes ainsi que la conservation génétique du patrimoine naturel local (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – Les ressources naturelles – pages 31 à 32*).

Cible 6.b

Des livrets du locataire sont distribués sur l'ensemble du patrimoine afin de sensibiliser les futurs occupants à une consommation rationnelle de l'eau.

5.3.6.3 Chiffres clés 2018

- ✓ -20% de volume d'eau consommée par rapport à 2017
- ✓ 54% du patrimoine ont bénéficié d'une étude écologique
- ✓ 84% de contrôles réglementaires et obligatoires effectués
- ✓ 100% de projets de développement suivent une charte de chantier propre

5.3.7 ODD n°7 : Recours aux énergies renouvelables

5.3.7.1 Cibles applicables

Les cibles concernées par le recours aux énergies renouvelables et applicables à l'activité de la Société de la Tour Eiffel sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Sous-thème	Cibles	Applicable / Non applicable	Principes concernés
Accès à l'énergie	7.1 D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable	Non applicable	Droits de l'Homme Environnement
Énergies renouvelables	7.2 D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial	Applicable	Droits de l'Homme Environnement
Efficacité énergétique	7.3 D'ici à 2030, multiplier par deux le taux mondial d'amélioration de l'efficacité énergétique	Applicable	
Recherche et investissement	7.a D'ici à 2030, renforcer la coopération internationale en vue de faciliter l'accès à la recherche et aux technologies relatives à l'énergie propre, notamment l'énergie renouvelable, l'efficacité énergétique et les nouvelles technologies relatives aux combustibles fossiles propres, et promouvoir l'investissement dans l'infrastructure énergétique et les technologies relatives à l'énergie propre	Applicable	
Approvisionnement en énergie	7.b D'ici à 2030, développer les infrastructures et améliorer les technologies afin d'approvisionner en services énergétiques modernes et durables tous les habitants des pays en développement, en particulier des pays les moins avancés, des petits États insulaires en développement et des pays en développement sans littoral, dans le respect des programmes d'aide qui les concernent	Non applicable	Droits de l'Homme Environnement

Politiques et mesures mises en œuvre

Cible 7.2

La Société de la Tour Eiffel mène des réflexions sur sa stratégie environnementale, notamment par l'amélioration de l'efficacité énergétique du patrimoine et l'intégration des énergies renouvelables sur ses projets au travers de contrats avec EDF.

Cible 7.3

La Société de la Tour Eiffel a défini un plan d'action afin de réduire les consommations énergétiques associées au fonctionnement du bâtiment. Pour se faire, elle réalise un suivi des consommations de ses bâtiments via une plateforme de gestion (Énergisme). Ainsi, elle suit annuellement les consommations et développe des plans d'actions en conséquence. Ce suivi s'accompagne également d'audits énergétiques permettant d'identifier tout dysfonctionnement sur les bâtiments et de compléter les plans d'actions mis en place.

En phase d'exploitation, la Société de la Tour Eiffel s'engage à réaliser des installations techniques à meilleur rendement énergétique (ex : LED, systèmes de pilotage, travaux de rénovation). Elle sensibilise également ses locataires au comportement écoresponsable que ses prestataires (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – Les ressources naturelles – pages 28 à 31*).

Cible 7.a

La Société de la Tour Eiffel s'implique dans différentes associations encourageant l'investissement et la recherche dans l'infrastructure énergétique :

- Membre fondateur et membre du Conseil d'Administration de l'Observatoire de l'immobilier durable ;
- Membre de la Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières ;
- Adhérent à l'Institut de l'Épargne Immobilière ;
- Membre du comité de pilotage de la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires du plan Bâtiment Durable.

5.3.7.2 Chiffres clés 2018

- ✓ 53% des contrats multi techniques possèdent une clause environnementale
- ✓ 80% des bureaux IDF ont eu un audit énergétique
- ✓ 45% du patrimoine est équipé d'un système de pilotage
- ✓ Les consommations moyennes d'énergie finale ont diminué de 13,6% depuis 2013
- ✓ 84% du patrimoine est cartographié (suivi énergétique)

5.3.8 ODD n°8 : Accès à des emplois décents

5.3.8.1 Cibles applicables

Les cibles concernées par l'accès à des emplois décents et applicables à l'activité de la Société de la Tour Eiffel sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Sous-thème	Cibles	Applicable / Non applicable	Principes concernés
Croissance du PIB	8.1 Maintenir un taux de croissance économique par habitant adapté au contexte national et, en particulier, un taux de croissance annuelle du produit intérieur brut d'au moins 7 % dans les pays les moins avancés.	Non applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail
Productivité économique	8.2 Parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation, notamment en mettant l'accent sur les secteurs à forte valeur ajoutée et à forte intensité de main-d'œuvre.	Non applicable	
Développement des TPE et PME	8.3 Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent des activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers.	Non applicable	
Utilisation efficiente des ressources	8.4 Améliorer progressivement, jusqu'en 2030, l'efficacité de l'utilisation des ressources mondiales du point de vue de la consommation comme de la production et s'attacher à ce que la croissance économique n'entraîne plus la dégradation de l'environnement, comme prévu dans le cadre décennal de programmation relatif à la consommation et à la production durable, les pays développés montrant l'exemple en la matière.	Applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail
Plein emploi et travail décent	8.5 D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.	Applicable	
Accès des jeunes à l'emploi et la formation	8.6 D'ici à 2020, réduire considérablement la proportion de jeunes non scolarisés et sans emploi ni formation.	Applicable	
Exploitation des enfants Traite Travail forcé	8.7 Prendre des mesures immédiates et efficaces pour supprimer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et à la traite d'êtres humains, interdire et éliminer les pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats et, d'ici à 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes.	Applicable	
Droits & sécurité au travail	8.8 Défendre les droits des travailleurs, promouvoir la sécurité sur le lieu de travail et assurer la protection de tous les travailleurs, y compris les migrants, en particulier les femmes, et ceux qui ont un emploi précaire.	Applicable	

Tourisme durable	8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et mette en valeur la culture et les produits locaux.	Non applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail
Accès aux services financiers et d'assurance	8.10 Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance	Non applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail
Aide pour le commerce des PED	8.a Accroître l'appui apporté dans le cadre de l'initiative Aide pour le commerce aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, y compris par l'intermédiaire du cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés.	Non applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail
Pacte mondial pour l'emploi	8.b D'ici à 2020, élaborer et mettre en œuvre une stratégie mondiale en faveur de l'emploi des jeunes et appliquer le Pacte mondial pour l'emploi de l'Organisation internationale du Travail.	Applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail

5.3.8.2 Politiques et mesures mises en place

Cible 8.4

La Société de la Tour Eiffel, par son engagement environnemental, améliore l'efficacité de l'utilisation des ressources du point de vue de la consommation comme de la production pour que son secteur ne dégrade pas l'environnement. De nombreuses actions sont mises en place en ce sens : suivi des consommations, objectifs de réduction, certifications environnementales des bâtiments, rénovation, etc (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – Les ressources naturelles – pages 28 à 31*).

Cible 8.5

La Société de la Tour Eiffel s'engage à donner accès à ses collaborateurs à des emplois décents en préservant la qualité de vie au travail des collaborateurs afin de développer l'attractivité de l'entreprise, de fidéliser les collaborateurs et de réduire l'absentéisme au travail. Dans cette démarche, elle s'assure d'accueillir les collaborateurs dans des locaux ergonomiques contribuant à leur bien-être. En parallèle, la Société de la Tour Eiffel a renouvelé son adhésion à la Convention de l'Immobilier n° 3090 qui prévoit (article 7) les conditions du dialogue et de la représentation des salariés. La Société de la Tour Eiffel veille au respect de ce cadre, l'organisation du dialogue social étant essentielle à l'épanouissement de ses collaborateurs. De plus, la Société de la Tour Eiffel met en avant l'évolution des compétences de ses collaborateurs par différentes mesures :

- la conduite d'entretiens annuels de performance pour faire le point sur l'évolution de carrière et déterminer les axes d'évolution ;
- un plan d'intéressement pour motiver les salariés ;
- la mise en place régulière de plans d'attribution d'actions ce qui favorise leur fidélisation ;
- l'évolution interne favorisée en cas de besoin particulier, en fonction des souhaits des collaborateurs, plutôt que de recruter en externe.

Cibles 8.6 & 8.b

Une initiative d'implication locale prise en parallèle est la création de la Fondation d'entreprise de la Société de la Tour Eiffel en 2007. Dans une démarche en liaison avec son activité et son héritage, la Fondation a pour objet d'encourager la créativité et l'innovation dans le domaine du bâti et de l'environnement, de favoriser l'insertion des jeunes dans le monde professionnel de l'immobilier et de contribuer à la valorisation de l'image de Gustave Eiffel par l'organisation de concours sur des thèmes relatifs à l'immobilier. Depuis sa création, trois concours ont été initiés mobilisant ainsi une soixantaine de jeunes architectes et ingénieurs pour chaque édition. Elle

accompagne aussi les jeunes au travers des postes de stagiaires et d'alternants ouverts dans l'entreprise. De plus la Société de la Tour Eiffel a accueilli en 2018 2 salariées en contrat de professionnalisation, ainsi que 2 stagiaires pour des durées plus courtes (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – Gouvernance, éthique des affaires et droits de l'Homme – pages 15 à 16*).

Cibles 8.7 & 8.8

La Société de la Tour Eiffel est convaincue que le respect de la diversité et de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes favorise l'épanouissement et l'évolution des collaborateurs tout en contribuant au développement de la Société. Elle a également mis en place des ateliers protégés avec l'entreprise adaptée La Ruche afin de faciliter l'intégration des personnes reconnues travailleurs handicapés dans le secteur professionnel.

Elle respecte le Code du travail français dans l'organisation de l'activité de ses collaborateurs. Ainsi elle s'engage dans l'abolition effective du travail des enfants. De plus, afin de garantir à ses collaborateurs une stabilité de l'emploi, ils sont en grande majorité employés sous contrat à durée indéterminée, et à temps plein (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – Les collaborateurs – pages 23 à 25*).

5.3.8.3 Chiffres clés 2018

- ✓ -3,4 points de turn over volontaire par rapport à 2017
- ✓ Embauche de 2 salariées en contrat de professionnalisation et de 2 stagiaires en 2018
- ✓ Les consommations moyennes d'énergie et d'eau tendent à la baisse
- ✓ 84% du patrimoine est cartographié (suivi énergétique)
- ✓ 76% des actifs sont certifiés ou labellisés

5.3.9 ODD n°9 : Innovation et infrastructures

5.3.9.1 Cibles applicables

Les cibles concernées par l'innovation et les infrastructures et applicables à l'activité de la Société de la Tour Eiffel sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Sous-thème	Cibles	Applicable / Non applicable	Principes concernés
Infrastructures durables, résilientes et accessibles	9.1 Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.	Applicable	Normes internationales du travail
Industrialisation socio économiquement durable	9.2 Promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et, d'ici à 2030, augmenter nettement la contribution de l'industrie à l'emploi et au produit intérieur brut, en fonction du contexte national, et la multiplier par deux dans les pays les moins avancés.	Applicable	Environnement
Accès de toutes les entreprises aux services financiers	9.3 Accroître, en particulier dans les pays en développement, l'accès des entreprises, notamment des petites entreprises industrielles, aux services financiers, y compris aux prêts consentis à des conditions abordables, et leur intégration dans les chaînes de valeur et sur les marchés.	Non applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail
Modernisation et durabilité des filières industrielles	9.4 D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens.	Non applicable	
Innovation, recherche et développement	9.5 Renforcer la recherche scientifique, perfectionner les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, en particulier des pays en développement, notamment en encourageant l'innovation et en augmentant considérablement le nombre de personnes travaillant dans le secteur de la recherche et du développement pour 1 million d'habitants et en accroissant les dépenses publiques et privées consacrées à la recherche et au développement d'ici à 2030.	Applicable	Normes internationales du travail Environnement
Appui aux pays en développement	9.a Faciliter la mise en place d'une infrastructure durable et résiliente dans les pays en développement en renforçant l'appui financier, technologique et technique apporté aux pays d'Afrique, aux pays les moins avancés, aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement.	Non applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail
Diversification et ajout de valeur	9.b Soutenir la recherche, le développement et l'innovation technologique au niveau national dans les pays en développement, notamment en instaurant des conditions propices telles que la diversification industrielle et l'ajout de valeur aux marchandises.	Non applicable	
Accès aux technologies de l'information et de la communication	9.c Accroître nettement l'accès aux technologies de l'information et de la communication et faire en sorte que tous les habitants des pays les moins avancés aient accès à Internet à un coût abordable d'ici à 2020.	Applicable	Normes internationales du travail Environnement

5.3.9.2 Politiques et mesures mises en œuvre

Cible 9.1

Afin d'assurer la qualité des bâtiments, leur conception se développe autour d'enjeux sociaux et environnementaux. La Société de la Tour Eiffel prend en compte les attentes des utilisateurs et leurs modes de vie afin de satisfaire au mieux leur besoin (accessibilité, offre de services, etc.). Les enjeux environnementaux sont également intégrés dans les programmations des projets et l'ensemble des immeubles en développement

est conçu pour bénéficier d'une certification environnementale (BREEAM ou HQE). Leur durabilité et leur résilience sont ainsi confortées.

Cible 9.2

Dans un écosystème complexe, le savoir-faire particulier de la Société de la Tour Eiffel consiste à générer des synergies entre les trois pôles de métier de TEAM Conseil, et à mobiliser des savoir-faire externes pour assurer l'excellence opérationnelle. Chaque métier participe à la création de valeur pour le Groupe et pour les parties prenantes, avec pour objectif la performance financière mais également sociétale et environnementale. Cette internalisation de tous les métiers a pour effet de rapprocher la Société de la Tour Eiffel de ses locataires, et ainsi prendre des décisions utiles et évaluer les actions engagées (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – Introduction – page 4*).

Cible 9.5

Enfin la Société de la Tour Eiffel s'implique dans différentes associations encourageant l'investissement et la recherche dans l'infrastructure énergétique :

- Membre fondateur et membre du Conseil d'Administration de l'Observatoire de l'immobilier durable,
- Membre de la Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières
- Adhérent à l'Institut de l'Épargne Immobilière et
- Membre du comité de pilotage de la charte pour l'efficacité énergétique des bâtiments tertiaires du plan Bâtiment Durable.

Cible 9.c

La Société de la Tour Eiffel met en place une gestion de proximité en entretenant un dialogue régulier avec ses locataires. Cette proximité s'illustre avec la généralisation de son Help Desk. Depuis le 1er janvier 2017, la Société de la Tour Eiffel a mis en place KOLIMMO. Il s'agit d'une application au service de la gestion des événements et de la vie de l'immeuble. Elle permet à la Société de la Tour Eiffel de lancer automatiquement les demandes d'intervention sur son patrimoine en assurant un suivi et une traçabilité (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – L'utilisateur client – page 19*).

5.3.9.3 Chiffres clés 2018

- ✓ 66% des actifs bénéficient d'une offre de services à destination des utilisateurs
- ✓ 76% des actifs sont certifiés ou labellisés
- ✓ 69% des locataires sont satisfaits

5.3.10 ODD n°10 : Réduction des inégalités

5.3.10.1 Cibles applicables

Les cibles concernées par la réduction des inégalités et applicables à l'activité de la Société de la Tour Eiffel sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Sous-thème	Cibles	Applicable / Non applicable	Principes concernés
Evolution des revenus des plus pauvres	10.1 D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable	Non applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail
Autonomisation et intégration	10.2 D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre	Non applicable	Lutte contre la corruption
Égalité des chances	10.3 Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière	Applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail
Politiques publiques ciblées au service de l'égalité	10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité	Applicable	Lutte contre la corruption
Réglementation de la finance	10.5 Améliorer la réglementation et la surveillance des institutions et marchés financiers mondiaux et renforcer l'application des règles	Applicable	Lutte contre la corruption
Gouvernance internationale	10.6 Faire en sorte que les pays en développement soient davantage représentés et entendus lors de la prise de décisions dans les institutions économiques et financières internationales, afin que celles-ci soient plus efficaces, crédibles, transparentes et légitimes	Non applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption
Migrations	10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sans danger, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques de migration planifiées et bien gérées	Non applicable	
Traitement spécial et différencié	10.a Mettre en œuvre le principe d'un traitement spécial et différencié pour les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, conformément aux accords de l'Organisation mondiale du commerce	Non applicable	
Aide publique au développement	10.b Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, pour les États qui en ont le plus besoin, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux	Non applicable	
Coûts de transaction	10.c D'ici à 2030, faire baisser au-dessous de 3 pour cent les coûts de transaction des envois de fonds effectués par les migrants et éliminer les couloirs de transfert de fonds dont les coûts sont supérieurs à 5 pour cent	Non applicable	

5.3.10.2 Politiques et mesures mises en œuvre

Cible 10.3

La Société de la Tour Eiffel est convaincue que le respect de la diversité et de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes favorise l'épanouissement et l'évolution des collaborateurs tout en contribuant au développement de la Société. Elle lutte contre toutes formes de discrimination et promeut la diversité et l'égalité professionnelle. En parallèle, la Société de la Tour Eiffel a mis en place un partenariat avec l'ESAT LA RUCHE (Etablissement et service d'aide par le travail) afin de faciliter l'intégration des personnes reconnues travailleurs handicapés dans le secteur professionnel. Les ateliers protégés permettent aux travailleurs d'exercer une activité

professionnelle salariée au sein de la STE (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – Les collaborateurs – pages 23 à 25*).

Cible 10.4

En 2018, la Société de la Tour Eiffel a renouvelé son adhésion à la Convention de l'Immobilier n°3090. L'article 7 de la Convention Collective Nationale de l'Immobilier prévoit les conditions du dialogue et de la représentation des salariés. La Société de la Tour Eiffel veille au respect de ce cadre, l'organisation du dialogue social étant essentielle à l'épanouissement de ses collaborateurs. Le récent portail RH de la Société de la Tour Eiffel joue en faveur du dialogue social. Il permet à chacun des collaborateurs de s'autoévaluer et d'exprimer ses besoins (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – Les collaborateurs – pages 23 à 25*).

Cible 10.5

Afin d'améliorer la réglementation de la finance, plusieurs mesures ont été mises en place notamment un règlement intérieur pour la gestion des conflits d'intérêts, une procédure de prévention du délit initié et une charte éthique interne pour appliquer les principes universels (droits de l'Homme, de conditions de travail, d'environnement et de lutte contre la corruption). De plus, la Société de la Tour Eiffel participe depuis 2013 au GRESB (Global Real Estate Sustainability Benchmark) afin d'évaluer la politique de durabilité des fonds et portefeuilles immobiliers et d'assurer sa transparence sur les questions ESG (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – Gouvernance, éthique des affaires et Droits de l'Homme – pages 11 à 13*).

5.3.10.3 Les chiffres clés 2018

- ✓ Répartition des collaborateurs selon leur sexe: F 65% / 35% H
- ✓ 100% des collaborateurs ont adhéré à la Charte Ethique
- ✓ Obtention de 3* au GRESB
- ✓ Bronze à l'EPRA SBPR

5.3.11 ODD n°11 : Villes et communautés durables

5.3.11.1 Cibles applicables

Les cibles concernées par les villes et communautés durables et applicables à l'activité de la Société de la Tour Eiffel sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Sous-thème	Cibles	Applicable / Non applicable	Principes concernés
Accès au logement décent	11.1 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis.	Applicable	Droits de l'Homme Environnement
Transports sûrs, accessibles et viables	11.2 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérable, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées.	Applicable	
Urbanisation durable	11.3 D'ici à 2030, renforcer l'urbanisation inclusive et durable pour tous et les capacités de planification et de gestion participatives, intégrées et durables des établissements humains dans tous les pays.	Non applicable	Droits de l'Homme
Préservation du patrimoine	11.4 Renforcer les efforts de protection et de préservation du patrimoine culturel et naturel mondial.	Non applicable	Environnement
Prévention et limitation de l'impact des catastrophes	11.5 D'ici à 2030, réduire considérablement le nombre de personnes tuées et le nombre de personnes touchées par les catastrophes, y compris celles d'origine hydrique, et réduire considérablement le montant des pertes économiques qui sont dues directement à ces catastrophes exprimées en proportion du produit intérieur brut mondial, l'accent étant mis sur la protection des pauvres et des personnes en situation vulnérable.	Applicable	Droits de l'Homme Environnement
Impact environnemental	11.6 D'ici à 2030, réduire l'impact environnemental négatif des villes par habitant, en accordant une attention particulière à la qualité de l'air et à la gestion, notamment municipale, des déchets.	Applicable	
Accès aux espaces verts et lieux publics sûrs	11.7 D'ici à 2030, assurer l'accès de tous, en particulier des femmes et des enfants, des personnes âgées et des personnes handicapées, à des espaces verts et des espaces publics sûrs.	Applicable	
Développement territorial	11.a Favoriser l'établissement de liens économiques, sociaux et environnementaux positifs entre zones urbaines, périurbaines et rurales en renforçant la planification du développement à l'échelle nationale et régionale.	Applicable	
Politiques intégrées pour des territoires résilients	11.b D'ici 2020, accroître considérablement le nombre de villes et d'établissements humains qui adoptent et mettent en œuvre des politiques et plans d'action intégrés en faveur de l'insertion de tous, de l'utilisation rationnelle des ressources, de l'adaptation aux effets des changements climatiques et de leur atténuation et de la résilience face aux catastrophes, et élaborer et mettre en œuvre, conformément au Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), une gestion globale des risques de catastrophe à tous les niveaux.	Applicable	
Bâtiments durables et résilients	11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux.	Non applicable	

5.3.11.2 Politiques et mesures mises en œuvre

Plusieurs mesures sont mises en place par la Société de la Tour Eiffel dans le but de rendre les villes et les communautés durables.

Cible 11.1

Contrôles réglementaires - La Société de la Tour Eiffel suit l'intégralité des contrôles réglementaires des installations techniques ainsi que la levée des observations éventuellement émises par le Bureau de contrôle de façon à assurer à ses locataires un maximum de sécurité. L'ensemble de ces suivis récurrents est primordial pour la Société de la Tour Eiffel qui souhaite aller au-delà de la conformité, l'application intelligente de la réglementation permettant d'atteindre l'objectif de sécurité de toute personne intervenant sur ses sites : locataires, visiteurs, prestataires, etc. (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – L'utilisateur client – page 20*).

Cibles 11.2 & 11.7

Accessibilité - La Société de la Tour Eiffel s'engage à améliorer l'accessibilité de ses sites d'une part par des installations adaptées aux personnes à mobilité réduite et d'autre part en favorisant les localisations à proximité des transports en commun. La proximité aux réseaux de transport est également un levier pour encourager les locataires et les collaborateurs à utiliser des moyens de transport doux et respectueux de l'environnement (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – L'utilisateur client – pages 18 à 19*).

Cible 11.5

Gestion des risques climatiques - La Société de la Tour Eiffel a souscrit à une assurance multirisque en France métropolitaine. La prise en compte du risque climatique par la police d'assurance témoigne de l'importance qu'il a sur le patrimoine. De plus, la Société de la Tour Eiffel s'engage à réaliser une analyse des risques climatiques auxquels son patrimoine est exposé d'ici 2021. La cartographie des risques climatiques a pour principal objectif de hiérarchiser les actifs à risque et d'orienter les décisions de rénovation pour s'adapter au futur climat (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – Le changement climatique – pages 35 à 36*).

Cibles 11.6

Politique environnementale - Dans sa démarche environnementale, la Société de la Tour Eiffel souhaite réduire son empreinte carbone. Pour se faire, elle développe des engagements dans une gestion des ressources (eau, énergie, déchets) réfléchie et des indicateurs de performance afin de suivre l'évolution d'une année à l'autre. En parallèle, elle évalue chaque année l'empreinte carbone de ses collaborateurs avec pour objectif de la réduire tous les ans (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – Les ressources naturelles – pages 26 à 34*).

Cible 11.a

Inclusion territoriale - La Société de la Tour Eiffel s'engage à mettre en œuvre des solutions afin de favoriser l'inclusion territoriale de son patrimoine immobilier via l'existence d'un comité d'interaction avec les services publics dans le cadre de la vie du projet. La Société de la Tour Eiffel a pour objectif de mener une participation active à des concertations avec les pouvoirs publics et des associations professionnelles (OID, FSIF, IEIF) d'ici à 2021. La Société de la Tour Eiffel souhaite également poursuivre le développement de la Fondation de la Société de la Tour Eiffel (décrite ci-après) et obtenir des dotations annuelles et des dons dans des actions de mécénat. Afin de lutter contre l'exclusion territoriale, la Société de la Tour Eiffel a mis en place diverses opérations de communication dans le but d'intégrer au mieux les instances locales et les riverains dans le développement des programmes immobiliers (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – Gouvernance, éthique des affaires et Droits de l'Homme – pages 14 à 17*).

5.3.11.3 Chiffres clés 2018

- ✓ 84% des contrôles réglementaires et obligatoires effectués
- ✓ 54% de surface accessible aux PMR
- ✓ 82% d'actifs situés à moins de 500 mètres d'un réseau de transports en commun
- ✓ Depuis 2013, l'empreinte carbone des collaborateurs a diminué de 32%

5.3.12 ODD n°12 : Consommation responsable

5.3.12.1 Cibles applicables

Les cibles concernées par la consommation responsable et applicables à l'activité de la Société de la Tour Eiffel est présentée dans le tableau ci-dessous :

Sous-thème	Cibles	Applicable / Non applicable	Principes concernés
10YFP	12.1 Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement	Non applicable	Environnement
Gestion durable des ressources naturelles	12.2 D'ici à 2030, parvenir à une gestion durable et à une utilisation rationnelle des ressources naturelles	Applicable	Environnement
Gaspillage alimentaire	12.3 D'ici à 2030, réduire de moitié à l'échelle mondiale le volume de déchets alimentaires par habitant au niveau de la distribution comme de la consommation et réduire les pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement, y compris les pertes après récolte	Non applicable	Environnement
Gestion écologique des produits chimiques	12.4 D'ici à 2020, instaurer une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire considérablement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement	Applicable	Environnement
Réduction des déchets	12.5 D'ici à 2030, réduire considérablement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation	Applicable	
Responsabilité sociétale des entreprises	12.6 Encourager les entreprises, en particulier les grandes et les transnationales, à adopter des pratiques viables et à intégrer dans les rapports qu'elles établissent des informations sur la viabilité	Applicable	
Marchés publics durables	12.7 Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales	Applicable	
Formation et information environnementales	12.8 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les personnes, partout dans le monde, aient les informations et connaissances nécessaires au développement durable et à un style de vie en harmonie avec la nature	Applicable	
Moyens scientifiques et technologiques	12.a Aider les pays en développement à se doter des moyens scientifiques et technologiques qui leur permettent de s'orienter vers des modes de consommation et de production plus durables	Non applicable	Environnement
Tourisme durable	12.b Mettre au point et utiliser des outils de contrôle des impacts sur le développement durable, pour un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	Non applicable	
Politique de subvention de l'énergie	12.c Rationaliser les subventions aux combustibles fossiles qui sont source de gaspillage, en éliminant les distorsions du marché, selon le contexte national, y compris par la restructuration de la fiscalité et l'élimination progressive des subventions nuisibles, afin de mettre en évidence leur impact sur l'environnement, en tenant pleinement compte des besoins et de la situation propres aux pays en développement et en réduisant au minimum les éventuels effets pernicieux sur le développement de ces pays tout en protégeant les pauvres et les collectivités concernées	Non applicable	

5.3.12.2 Politiques et mesures mises en œuvre

Cibles 12.2 & 12.4

Au travers de ses contrats et de ses chartes, la Société de la Tour Eiffel instaure une gestion écologique des déchets. En effet, elle a mis en place une clause environnementale dans ses contrats multi techniques qui définit les engagements à tenir en matière d'élimination des déchets et de stockage de substances dangereuses. Elle a aussi mis en place dans ses chartes de chantier des spécificités quant à la gestion des déchets sur site. Les effets négatifs sur l'environnement et la santé sont ainsi minimisés. Par ailleurs, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte encourage la lutte contre les gaspillages, la réduction des déchets à la source, leur tri et leur valorisation. Au-delà d'une gestion rationnelle des déchets, la Société de la Tour Eiffel a également mis en place des démarches environnementales pour l'eau et l'énergie (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – Les ressources naturelles – pages 26 à 34*).

Cible 12.5

La production excessive de déchets est une problématique sur laquelle la Société de la Tour Eiffel s'est penchée. Elle s'engage à mettre en œuvre des solutions pour réduire la quantité de déchets et de ressources produites et consommées via des politiques, le déploiement de la collecte sélective et du tri des déchets, la collection des déchets générés et l'intégration des processus d'économie circulaire sur les chantiers (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – Les ressources naturelles – pages 26 à 28*).

Cible 12.6 & 12.7

Pour accompagner sa croissance, la Société de la Tour Eiffel a défini une stratégie de Responsabilité Sociétale d'Entreprise (RSE) ambitieuse, répondant aux diverses problématiques de son secteur d'activité. En effet, la montée en maturité du marché a étendu le périmètre et les exigences d'un bâtiment responsable. Depuis 2013, la Société a mis en place un plan d'actions traduisant l'ambition de sa démarche RSE. Il est composé d'une trentaine de critères qui rejoignent les enjeux extra-financiers de la stratégie de l'entreprise. Grâce à cette stratégie, la Société de la Tour Eiffel suit un modèle d'affaires qui s'inscrit dans la durée (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – Les ressources naturelles – page 46 à 51*).

Cibles 12.8

En 2017, des demi-journées de formation avaient été organisées à destination des collaborateurs sur les thématiques de la RSE et du développement durable.

5.3.12.3 Chiffres clés 2018

- ✓ 82% d'actifs situés à moins de 500 mètres d'un réseau de transports en commun
- ✓ 8 réunions du Comité RSE ont été réalisées en 2018
- ✓ Sur les chantiers, 100% des déchets sont valorisés en matière ou en énergie
- ✓ 75% de surfaces sont concernées par la collecte sélective et le tri
- ✓ Le tonnage déchet concerne 81% de la surface du patrimoine
- ✓ 1 formation RSE à destination des collaborateurs

5.3.13 ODD n°13 : Lutte contre le changement climatique

5.3.13.1 Cibles applicables

Les cibles concernées par la lutte contre le changement climatique et applicables à l'activité de la Société de la Tour Eiffel sont :

Sous-thème	Cibles	Applicable / Non applicable	Principes concernés
Résilience et adaptation	13.1 Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat	Applicable	Environnement
Politiques climatiques	13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales	Applicable	
Éducation et capacité d'action	13.3: Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide	Non applicable	Environnement
Fonds vert	13.a Mettre en oeuvre l'engagement que les pays développés parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ont pris de mobiliser ensemble auprès de multiples sources 100 milliards de dollars des États-Unis par an d'ici à 2020 pour répondre aux besoins des pays en développement en ce qui concerne les mesures concrètes d'atténuation et la transparence de leur mise en oeuvre et rendre le Fonds vert pour le climat pleinement opérationnel en le dotant dans les plus brefs délais des moyens financiers nécessaires	Non applicable	
Renforcement des capacités	13.b Promouvoir des mécanismes de renforcement des capacités afin que les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement se dotent de moyens efficaces de planification et de gestion pour faire face aux changements climatiques, l'accent étant mis notamment sur les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés	Non applicable	

5.3.13.2 Politiques et mesures mises en oeuvre

Cible 13.1

Dans le cadre des risques climatiques, le comité de gestion de crise mobilisé est celui qui traite le sujet de sinistre majeur sur le patrimoine. Dans ce sens, la Société de la Tour Eiffel a souscrit à une assurance multirisque en France métropolitaine. En matière d'incident climatique, l'assurance garantit la valeur de reconstruction à neuf au jour du sinistre sur le bâtiment. La prise en compte du risque climatique par la police d'assurance témoigne de l'importance qu'il a sur le patrimoine.

La Société de la Tour Eiffel s'est également engagée à réaliser une analyse des risques climatiques auxquels son patrimoine est exposé d'ici 2021. La cartographie des risques climatiques est un outil interne d'évaluation des risques physiques liés au changement climatique. Le principal objectif de la cartographie des risques est de hiérarchiser les actifs à risque et d'orienter les décisions de rénovation pour s'adapter au futur climat (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – Le changement climatique – pages 35 à 36*).

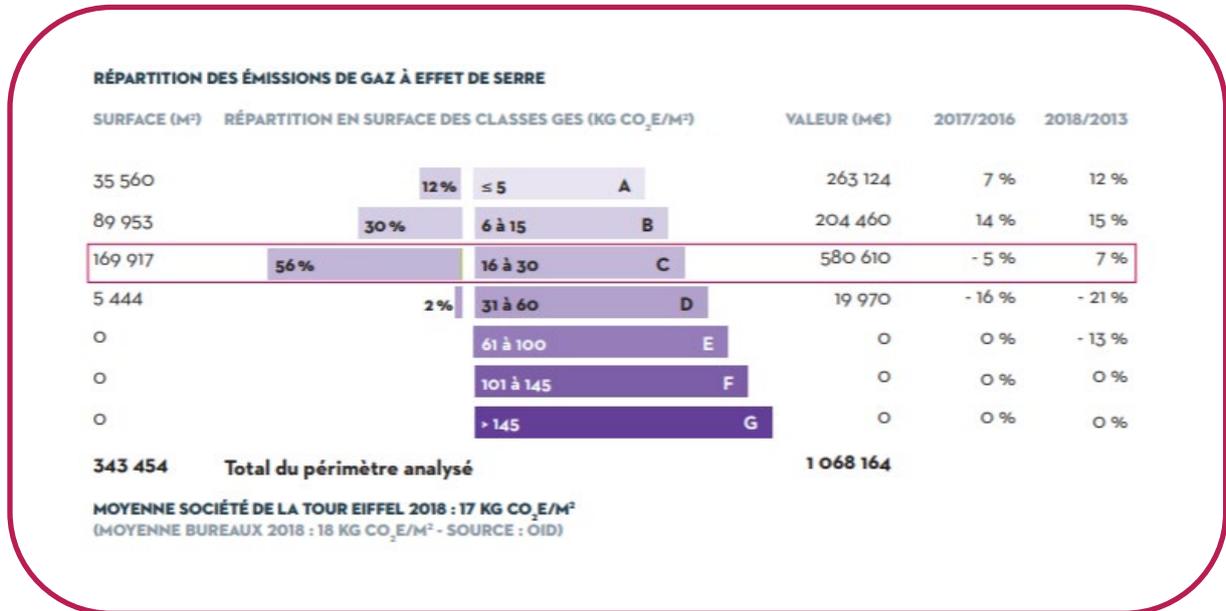
Cible 13.2

La Société de la Tour Eiffel s'engage à prévenir des risques climatiques auxquels les bâtiments sont exposés et à améliorer la résilience des bâtiments au travers d'une politique environnementale, d'un système de management environnemental et de la mise en place d'un comité de gestion de crise.

Dans le cadre d'une gestion environnementale du patrimoine, la Société de la Tour Eiffel a défini et formalisé les processus à suivre en matière de maîtrise des impacts sur l'environnement de son portefeuille d'actifs et de son siège et en matière de prévention des pollutions. Le plan d'actions mené par la Société de la Tour Eiffel ainsi que

la spécificité du fonctionnement du système de management engageant une démarche d'amélioration continue et d'anticipation des risques climatiques. De plus, pour limiter son impact sur le changement climatique, la Société de la Tour Eiffel a introduit un reporting carbone (audité par un organisme tiers indépendant) sur son patrimoine, dans le but d'améliorer son empreinte sur l'environnement (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – Le changement climatique – page 36 à 38*).

5.3.13.3 Chiffres clés 2018



5.3.14 ODD n°14 : Protection de la flore et de la faune aquatiques

5.3.14.1 Cibles applicables

Les cibles concernées par la protections de la faune et flore aquatiques ne sont pas applicables à l'activité de la Société de la Tour Eiffel:

Sous-thème	Cibles	Applicable / Non applicable	Principes concernés
Pollutions marines	14.1 D'ici à 2025, prévenir et réduire nettement la pollution marine de tous types, en particulier celle résultant des activités terrestres, y compris les déchets en mer et la pollution par les nutriments	Non applicable	Environnement
Écosystèmes marins et côtiers	14.2 D'ici à 2020, gérer et protéger durablement les écosystèmes marins et côtiers, notamment en renforçant leur résilience, afin d'éviter les graves conséquences de leur dégradation et prendre des mesures en faveur de leur restauration pour rétablir la santé et la productivité des océans	Non applicable	
Acidification des océans	14.3 Réduire au maximum l'acidification des océans et lutter contre ses effets, notamment en renforçant la coopération scientifique à tous les niveaux	Non applicable	
Réglementation de la pêche	14.4 D'ici à 2020, réglementer efficacement la pêche, mettre un terme à la surpêche, à la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et aux pratiques de pêche destructrices et exécuter des plans de gestion fondés sur des données scientifiques, l'objectif étant de rétablir les stocks de poissons le plus rapidement possible, au moins à des niveaux permettant d'obtenir un rendement constant maximal compte tenu des caractéristiques biologiques	Non applicable	
Préservation de zones marines	14.5 D'ici à 2020, préserver au moins 10 % des zones marines et côtières, conformément au droit national et international et compte tenu des meilleures informations scientifiques disponibles	Non applicable	
Subventions nuisibles à la pêche	14.6 D'ici à 2020, interdire les subventions à la pêche qui contribuent à la surcapacité et à la surpêche, supprimer celles qui favorisent la pêche illicite, non déclarée et non réglementée et s'abstenir d'en accorder de nouvelles, sachant que l'octroi d'un traitement spécial et différencié efficace et approprié aux pays en développement et aux pays les moins avancés doit faire partie intégrante des négociations sur les subventions à la pêche menées dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce	Non applicable	
Petits États insulaires	14.7 D'ici à 2030, faire mieux bénéficier les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés des retombées économiques de l'exploitation durable des ressources marines, notamment grâce à une gestion durable des pêches, de l'aquaculture et du tourisme	Non applicable	
Recherche et de transferts techniques marines	14.a Approfondir les connaissances scientifiques, renforcer les capacités de recherche et transférer les techniques marines, conformément aux Critères et principes directeurs de la Commission océanographique intergouvernementale concernant le transfert de techniques marines, l'objectif étant d'améliorer la santé des océans et de renforcer la contribution de la biodiversité marine au développement des pays en développement, en particulier des petits États insulaires en développement et des pays les moins avancés	Non applicable	
Préservation de la pêche artisanale	14.b Garantir aux petits pêcheurs l'accès aux ressources marines et aux marchés	Non applicable	

Droit de la mer	14.c Améliorer la conservation des océans et de leurs ressources et les exploiter de manière plus durable en application des dispositions du droit international, énoncées dans la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, qui fournit le cadre juridique requis pour la conservation et l'exploitation durable des océans et de leurs ressources, comme il est rappelé au paragraphe 158 de « L'avenir que nous voulons »	Non applicable	
-----------------	---	----------------	--

5.3.15 ODD n°15 : Protection de la faune et de la flore terrestres

5.3.15.1 Cibles applicables

Les cibles concernées par la protection de la faune et de la flore terrestres et applicables à l'activité de la Société de la Tour Eiffel sont :

Sous-thème	Cibles	Applicable / Non applicable	Principes concernés
Préservation des écosystèmes terrestres	15.1 D'ici à 2020, garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes, en particulier les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides, conformément aux obligations découlant des accords internationaux	Applicable	Environnement
Gestion durable des forêts	15.2 D'ici à 2020, promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial	Non applicable	Environnement
Dégradation des sols	15.3 D'ici à 2030, lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés, notamment les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations, et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols	Non applicable	
Écosystèmes montagneux	15.4 D'ici à 2030, assurer la préservation des écosystèmes montagneux, notamment de leur biodiversité, afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable	Non applicable	
Biodiversité et espèces menacées	15.5 Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et, d'ici à 2020, protéger les espèces menacées et prévenir leur extinction	Applicable	Environnement
Ressources génétiques	15.6 Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci, ainsi que cela a été décidé à l'échelle internationale	Non applicable	Environnement
Braconnage et trafics d'espèces protégées	15.7 Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande	Non applicable	
Espèces envahissantes	15.8 D'ici à 2020, prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires	Applicable	Environnement
Intégration de la biodiversité dans les politiques	15.9 D'ici à 2020, intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité	Applicable	
Financement (Biodiversité)	15.a Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement	Applicable	
Financement (Forêts)	15.b Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement	Non applicable	Environnement
Moyens dans la lutte contre le braconnage	15.c Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance	Non applicable	

5.3.15.2 Politiques et mesures mises en œuvre

Cible 15.1, 15.5, 15.8 & 15.9

Dans sa démarche d'intégration de la biodiversité dans son patrimoine, la Société de la Tour Eiffel a mené des actions dans le but d'améliorer le potentiel écologique de ses sites. Les actions financées permettent :

- de développer l'accueil des insectes, des mammifères, des oiseaux et la sensibilisation et la communication ;
- d'appliquer Une gestion écologique et une charte de chantier propre ;
- de planter des espèces végétales locales, mellifères et/ou nectarifères provenant de pépinières locales lors des renouvellements.

De plus la Société de la Tour Eiffel a engagé une démarche visant à intégrer la biodiversité dans les pratiques de gestion menées sur les espaces verts de son patrimoine par l'obtention d'un Label EcoJardin®. L'attribution de ce label vise à encourager l'adoption de pratiques de gestion respectueuses de l'environnement en valorisant le travail des jardiniers gestionnaires des espaces verts tout en sensibilisant les usagers aux problématiques du développement durable et aux pratiques écologiques en espaces verts. La démarche de labellisation environnementale EcoJardin® suit le « Référentiel de gestion écologique des espaces verts, édition 2014 » de Plante&Cité (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – Les ressources naturelles – page 32 à 34*).

Plusieurs sites sont d'ores et déjà labellisés, notamment ceux du Parc du Golf à Aix-en-Provence en 2017 et du Campus Eiffel d'Orsay certifié en 2015 et renouvelé en 2018. Le Parc Eiffel La Défense Nanterre-Seine est en phase de projet pour l'obtention de la certification en 2019 et le Parc Eiffel des Aigalades à Marseille en 2020.

Cible 15.a

La Société de la Tour Eiffel s'engage à créer des habitats écologiques ainsi qu'à préserver et améliorer la biodiversité environnant son patrimoine par :

- la réalisation d'audits écologiques en faveur de la biodiversité ;
- l'atténuation des impacts du patrimoine sur la biodiversité ;
- la végétalisation d'espaces et l'introduction d'espèces utiles.

(cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – Les ressources naturelles – page 32 à 34*)

5.3.15.3 Chiffres clés 2018

- ✓ 54% de patrimoine ont bénéficié d'études écologiques en 2018
→ soit +7% par rapport à l'année précédente

5.3.16 Justice et paix

5.3.16.1 Cibles applicables

Les cibles concernées par la lutte contre le changement climatique et applicables à l'activité de la Société de la Tour Eiffel sont :

Sous-thème	Cibles	Applicable / Non applicable	Principes concernés
Réduction de la violence	16.1 Réduire nettement, partout dans le monde, toutes les formes de violence et les taux de mortalité qui y sont associés	Non applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption
Maltraitance et exploitation infantiles	16.2 Mettre un terme à la maltraitance, à l'exploitation et à la traite, et à toutes les formes de violence et de torture dont sont victimes les enfants	Applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption
État de droit et accès à la justice	16.3 Promouvoir l'état de droit aux niveaux national et international et donner à tous accès à la justice dans des conditions d'égalité	Non applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail
Criminalité organisée	16.4 D'ici à 2030, réduire nettement les flux financiers illicites et le trafic d'armes, renforcer les activités de récupération et de restitution des biens volés et lutter contre toutes les formes de criminalité organisée	Non applicable	Lutte contre la corruption
Corruption	16.5 Réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes	Applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail
Institutions exemplaires	16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux	Applicable	Lutte contre la corruption
Prise de décisions inclusive	16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions	Applicable	
Gouvernance internationale	16.8 Élargir et renforcer la participation des pays en développement aux institutions chargées de la gouvernance au niveau mondial	Non applicable	
État civil	16.9 D'ici à 2030, garantir à tous une identité juridique, notamment grâce à l'enregistrement des naissances	Non applicable	Droits de l'Homme
Information et protection des libertés	16.10 Garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux	Non applicable	Normes internationales du travail
Terrorisme et criminalité	16.a Appuyer, notamment dans le cadre de la coopération internationale, les institutions nationales chargées de renforcer, à tous les niveaux, les moyens de prévenir la violence et de lutter contre le terrorisme et la criminalité, en particulier dans les pays en développement	Non applicable	Lutte contre la corruption
Politiques non discriminatoires	16.b Promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable	Applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Lutte contre la corruption

5.3.16.2 Politiques et mesures mises en œuvre

Cible 16.2 & 16.b

Étant cotée, la Société de la Tour Eiffel est soumise à une réglementation stricte en termes de transparence sur les aspects financiers et d'activités qu'elle suit avec diligence et dont la vérification est assurée par ses commissaires aux comptes indépendants. Elle n'est plus légalement soumise à l'établissement d'un rapport sur la responsabilité sociétale de l'entreprise, néanmoins elle souhaite continuer à s'exprimer sur le sujet de manière volontaire par le biais d'une déclaration de performances extra-financières. Elle participe à des benchmarks français et internationaux (Observatoire de l'Immobilier Durable, Global Real Estate Sustainability Benchmark) sur les questions ESG (environnementales, sociales et de gouvernance) et elle est signataire du Pacte Mondial de l'ONU comme garantie de sa volonté de prendre en compte les droits de l'Homme. Par ailleurs la Société de la Tour Eiffel s'engage dans l'abolition effective du travail des enfants (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – Gouvernance, éthique des affaires et Droits de l'Homme – page 11*).

Cible 16.5

Avec une augmentation du patrimoine et le durcissement des législations et sanctions prononcées en matière de corruption, la prévention du risque de corruption est devenue un enjeu majeur pour la Société de la Tour Eiffel. Celle-ci s'engage dans la lutte contre la corruption via :

- une politique de gestion des conflits d'intérêts ;
- une procédure sur les délits d'initiés ;
- des dispositifs destinés aux salariés sur la gestion de leur relation avec les fournisseurs.

Une Charte éthique interne a également été diffusée auprès de ses collaborateurs comprenant un volet sur les devoirs de chacun en matière de lutte contre la corruption. L'objectif étant de solliciter la vigilance de chacun afin de repousser toutes situations litigieuses (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – Gouvernance, éthique des affaires et Droits de l'Homme – pages 14 à 16*).

Cible 16.6

Une procédure de prévention du délit d'initié a été mise en place en 2017 à la suite de la nouvelle réglementation MAR (Réglementation européenne Abus de Marché) sur la gestion de l'information privilégiée.

Celle-ci consiste en :

- la tenue d'une réunion hebdomadaire entre Bruno Meyer, Directeur général adjoint, et Laurence Deverchere, Juriste Corporate, pour identifier toute information privilégiée et les personnes initiées ;
- l'établissement de liste d'initiés

Le Conseil d'administration a renforcé les dispositions du règlement intérieur relatives aux conflits d'intérêts en novembre 2017 et informe que chaque nouvel administrateur sera soumis à des règles plus strictes permettant d'exclure et de prévenir toutes situations sujettes à un conflit d'intérêts (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – Gouvernance, éthique des affaires et Droits de l'Homme – pages 11 à 13*).

FOCUS : TRANSPARENCE EXTRA-FINANCIÈRE - BILAN & ÉVOLUTION

Soucieuse de confronter sa démarche responsable à celle des autres acteurs, la Société de la Tour Eiffel participe depuis 2013 au GRESB (Global Real Estate Sustainability Benchmark). Le GRESB est un benchmark qui évalue la politique de durabilité des fonds et portefeuilles immobiliers. Ce benchmark permet à la Société de la Tour Eiffel de se comparer aux autres entreprises et portefeuilles participants. Cette année, pour la quatrième fois consécutive, la Société de la Tour Eiffel décroche le titre de Green Star, la plus haute catégorie. Ce titre récompense les politiques menées en matière de monitoring, de management et de gestion des risques et des opportunités. Par ailleurs, la Société de la Tour Eiffel applique depuis 2012 les recommandations de l'EPRA en matière de reporting extra-financier. L'EPRA (European Public Real Estate Association) est une association représentant les entreprises de l'immobilier, dont le rôle est de promouvoir, développer et représenter les entreprises cotées du secteur immobilier au niveau européen. Elle a obtenu pour le rapport 2017 un « EPRA Bronze sBPR Awards ».



5.3.16.3 Chiffres clés 2018

- ✓ 100% des collaborateurs ont adhéré à la Charte Ethique
- ✓ Des procédures relatives à la corruption et aux conflits d'intérêts
- ✓ Obtention de 3* au GRESB
- ✓ Bronze à l'EPRA sBPR

5.3.17 ODD n°17 : Partenariats pour les objectifs mondiaux

5.3.17.1 Cibles applicables

Les cibles concernées par les partenariats pour les objectifs mondiaux et applicables à l'activité de la Société de la Tour Eiffel sont :

Sous-thème	Cibles	Applicable / Non applicable	Principes concernés
Mobilisation des ressources nationales	17.1 Améliorer, notamment grâce à l'aide internationale aux pays en développement, la mobilisation de ressources nationales en vue de renforcer les capacités nationales de collecte de l'impôt et d'autres recettes	Non applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption
Aide publique au développement	17.2 Faire en sorte que les pays développés honorent tous les engagements pris en matière d'aide publique au développement, notamment l'engagement pris par nombre d'entre eux de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays en développement, et d'en consacrer entre 0,15 % et 0,20 % à l'aide aux pays les moins avancés, les fournisseurs d'aide publique au développement étant encouragés à envisager de se donner pour objectif de consacrer au moins 0,20 % de leur revenu national brut à l'aide aux pays les moins avancés	Non applicable	
Ressources financières supplémentaires	17.3 Mobiliser des ressources financières supplémentaires de diverses provenances en faveur des pays en développement	Non applicable	
Maîtrise de la dette nationale	17.4 Aider les pays en développement à rendre leur dette viable à long terme au moyen de politiques concertées visant à favoriser le financement de la dette, son allègement ou sa restructuration, selon le cas, et réduire le surendettement en réglant le problème de la dette extérieure des pays pauvres très endettés	Non applicable	
Investissements ciblés	17.5 Adopter et mettre en œuvre des systèmes de promotion de l'investissement en faveur des pays les moins avancés	Non applicable	
Coopération scientifique et technologique	17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau de l'Organisation des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies	Non applicable	
Transferts ciblés de technologies	17.7 Promouvoir la mise au point, le transfert et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement en faveur des pays en développement, à des conditions favorables, y compris privilégiées et préférentielles, arrêtées d'un commun accord	Non applicable	
Capacités scientifiques et technologiques	17.8 Faire en sorte que la banque de technologies et le mécanisme de renforcement des capacités scientifiques et technologiques et des capacités d'innovation des pays les moins avancés soient pleinement opérationnels d'ici à 2017 et renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier l'informatique et les communications	Non applicable	
Renforcement des capacités	17.9 Apporter, à l'échelon international, un soutien accru pour assurer le renforcement efficace et ciblé des capacités des pays en développement et appuyer ainsi les plans nationaux visant à atteindre tous les objectifs de développement durable, notamment dans le cadre de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et de la coopération triangulaire	Non applicable	
Système commercial multilatéral équitable	17.10 Promouvoir un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, notamment grâce à la tenue de négociations dans le cadre du Programme de Doha pour le développement	Non applicable	

Exportations des pays en développement	17.11 Accroître nettement les exportations des pays en développement, en particulier en vue de doubler la part des pays les moins avancés dans les exportations mondiales d'ici à 2020	Non applicable	
Accès aux marchés	17.12 Permettre l'accès rapide de tous les pays les moins avancés aux marchés en franchise de droits et hors contingent, conformément aux décisions de l'Organisation mondiale du commerce, notamment en veillant à ce que les règles préférentielles applicables aux importations provenant des pays les moins avancés soient transparentes et simples et facilitent l'accès aux marchés	Non applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail
Stabilité économique Mondiale	17.13 Renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques	Non applicable	Environnement Lutte contre la corruption
Cohérence des politiques	17.14 Renforcer la cohérence des politiques de développement durable	Non applicable	
Souveraineté nationale	17.15 Respecter la marge de manœuvre et l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques d'élimination de la pauvreté et de développement durable	Non applicable	
Partenariat pour le développement durable	17.16 Renforcer le partenariat mondial pour le développement durable, associé à des partenariats multipartites permettant de mobiliser et de partager des savoirs, des connaissances spécialisées, des technologies et des ressources financières, afin d'aider tous les pays, en particulier les pays en développement, à atteindre les objectifs de développement durable	Applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement
Partenariats multi-acteurs	17.17 Encourager et promouvoir les partenariats publics, les partenariats public-privé et les partenariats avec la société civile, en faisant fond sur l'expérience acquise et les stratégies de financement appliquées en la matière	Applicable	Lutte contre la corruption
Recueil de données	17.18 D'ici à 2020, apporter un soutien accru au renforcement des capacités des pays en développement, notamment des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement, l'objectif étant de disposer d'un beaucoup plus grand nombre de données de qualité, actualisées et exactes, ventilées par niveau de revenu, sexe, âge, race, appartenance ethnique, statut migratoire, handicap, emplacement géographique et selon d'autres caractéristiques propres à chaque pays	Non applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption
Construction d'indicateurs de développement durable	17.19 D'ici à 2030, tirer parti des initiatives existantes pour établir des indicateurs de progrès en matière de développement durable qui viendraient compléter le produit intérieur brut, et appuyer le renforcement des capacités statistiques des pays en développement	Applicable	Droits de l'Homme Normes internationales du travail Environnement Lutte contre la corruption

5.3.17.2 Politiques et actions mises en œuvre

Cibles 17.16 & 17.17

La Société de la Tour Eiffel s'implique dans différentes associations de lobbying : Observatoire de l'Immobilier Durable (OID), Fédération des Sociétés Immobilières et Foncières (FSIF), Institut de l'Épargne Immobilière et Foncière (IEIF), Cap au Nord Entreprendre. Par ces partenariats, la Société de la Tour Eiffel mobilise ainsi des savoirs et ressources financières afin de développer la thématique du développement durable appliquée à l'immobilier (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – Gouvernance, éthique des affaires et Droits de l'Homme – pages 14 à 16*). Elle sponsorise aussi le Rugby Club de Massy. Ce sponsoring lui permet de se positionner dans un secteur qui véhicule une image et des valeurs fondamentales propres à la Société de la Tour Eiffel.

Afin de lutter contre l'exclusion territoriale, la Société de la Tour Eiffel a mis en place diverses opérations de communication dans le but d'intégrer au mieux les instances locales et les riverains dans le développement des programmes immobiliers. Ces actions favorisent l'implication de ces derniers dans le développement immobilier de la Société. Une logique de partenariat avec les services publics (mairies, aménageurs publics) est ainsi développée (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – Gouvernance, éthique des affaires et Droits de l'Homme – pages 14 à 16*).

Cible 17.19

Le plan d'actions définit en 2018 par la STE illustre son ambition en matière de responsabilité sociétale, d'innovation et de gouvernance (cf. *DPEF 2018 – Société de la Tour Eiffel – Introduction – page 1*). Cette année ce plan d'actions triennal s'est dessiné autour de quatre axes et trente-trois engagements. Pour chacun des engagements, des indicateurs de performance et des objectifs ont été fixés. Ainsi la Société de la Tour Eiffel peut suivre d'année en année les progrès de l'entreprise en matière de développement durable. Les quatre axes développés sont les suivants :

- La satisfaction des locataires ;
- Territoire et engagements sociétaux ;
- Empreinte sur l'environnement ;
- Les collaborateurs : attirer et fidéliser les talents.

5.3.17.3 Chiffres clés 2018

✓ 189 907€ ont été alloués à des instances locales et associations professionnelles

6 Tableau de concordance : Objectifs de Développement Durable

	Objectif de Développement Durable	N° des cibles concernées	 United Nations Global Compact	Thématiques du Global Compact	Niveau de contribution
	Eliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	1.3	Principes 3-4-5-6	<ul style="list-style-type: none"> • Les salariés sont actionnaires de l'entreprise • Formation des salariés pour assurer une montée en compétence 	Mineur
	Eliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable	2.2	Principe 1-2-7-8-9	<ul style="list-style-type: none"> • Lutte contre la malnutrition 	Mineur
	Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge	3.9	Principes 3-4-5-6	<ul style="list-style-type: none"> • Aménagement des locaux dans le but d'améliorer le confort et le bien-être des salariés • L'ensemble des salariés bénéficie d'une mutuelle santé 	Mineur
	Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie	4.1, 4.3, 4.4, 4.5	Principes 3-4-5-6 Principes 7-8-9	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser la formation des salariés • Implication des étudiants dans des projets d'envergure à travers les concours de la Fondation de la Tour Eiffel 	Important

<p>5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES</p> 	<p>Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</p>	<p>5.1, 5.5, 5.c</p>	<p>Principes 3-4-5-6</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Société de la Tour Eiffel veille à garantir une égalité de traitement sans distinction • La Société de la Tour Eiffel applique des principes de non-discrimination 	<p>Important</p>
<p>6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT</p> 	<p>Garantir l'accès de tous à l'eau et à l'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau</p>	<p>6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.b</p>	<p>Principes 3-4-5-6 Principes 7-8-9</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Installation de systèmes hydro-économiques pour les points d'eau au siège social • Programme de certification environnementale du patrimoine (BREEAM/HQE) • Obtention du label EcoJardin pour deux de ses parcs d'affaires, dont une thématique portant sur la gestion responsable des ressources en eau 	<p>Important</p>
<p>7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE</p> 	<p>Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</p>	<p>7.2, 7.3, 7.a</p>	<p>Principes 7-8-9</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définition d'un plan d'actions triennal ambitieux • Objectif de réduction de l'empreinte environnementale • Management Responsable reconnu par les certifications ISO 9 001 et ISO 14 001 	<p>Important</p>
<p>8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE</p> 	<p>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</p>	<p>8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.b</p>	<p>Principes 3-4-5-6</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Mesure de l'impact financier de l'activité • La Société de la Tour Eiffel s'engage à respecter le Code du Travail français et la réglementation de l'OIT • Aucune sanction affligée à la Société de la Tour Eiffel 	<p>Important</p>

	<p>Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</p>	<p>9.1, 9.2, 9.5, 9.c</p>	<p>Principes 3-4-5-6 Principes 7-8-9</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Programme de certification environnementale du patrimoine (BREEAM/HQE) • Favoriser l'innovation grâce au concours de la Fondation de la Tour Eiffel • Obtention du label EcoJardin • Evaluation des risques naturels et technologiques (ERNMT) • Production des cahiers de Gestion Environnementale 	<p>Important</p>
	<p>Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</p>	<p>10.3, 10.4, 10.5</p>	<p>Principes 3-4-5-6</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Respect du droit du travail • La Société de la Tour Eiffel concentre ses activités sur le territoire français uniquement 	<p>Important</p>
	<p>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</p>	<p>11.1, 11.2, 11.5, 11.6, 11.7, 11.a, 11.b</p>	<p>Principes 7-8-9</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Evaluation des risques naturels et technologiques (ERNMT) • Production des cahiers de Gestion Environnementale 	<p>Important</p>
	<p>Établir des modes de consommation et de production durables</p>	<p>12.2, 12.4, 12.5, 12.6, 12.7, 12.8</p>	<p>Principes 7-8-9</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suivi des émissions de déchets à l'échelle du siège social • Obtention de certification environnementale • Obtention du label EcoJardin sur plusieurs sites 	<p>Important</p>

	<p>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</p>	<p>13.1, 13.2</p>	<p>Principes 7-8-9</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Définition d'un plan d'actions triennal ambitieux • Programme de certification environnementale des bâtiments 	<p>Important</p>
	<p>Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</p>	<p>Non applicable</p>			<p>Absent</p>
	<p>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</p>	<p>15.1, 15.5, 15.8, 15.9, 15.a</p>	<p>Principes 7-8-9</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Obtention du label EcoJardin pour plusieurs sites • Etude écologique en phase exploitation des bâtiments 	<p>Mineur</p>
	<p>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</p>	<p>16.2, 16.5, 16.6, 16.7, 16.b</p>	<p>Principes 3-4-5-6 Principe 10</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Charte éthique signé et approuvé par l'ensemble des collaborateurs • Amélioration continue du mode de gouvernance 	<p>Important</p>



Partenariats pour la réalisation
des objectifs

17.16, 17.17, 17.19

Principes 7-8-9

- Organisation des dialogues avec les parties prenantes dans le cadre des objectifs de développement durable
- Participation au GRESB
- Membre de l'Observatoire de l'Immobilier Durable
- Signataire de la Charte Bâtiment Durable

Important